

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

HABAS, le 26 janvier 2012

Hall des Sports – 40290 HABAS

Nombre de participants : 385 personnes

Durée de la réunion : 2 h 57

Jean LALANNE, Maire de HABAS

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les membres de la Commission, les représentants d'EDF, mesdames et messieurs, je suis heureux de vous accueillir ce soir à Habas, dans notre hall des sports.

J'avais prévu de vous recevoir dans la salle du foyer municipal, une salle qui est chauffée et insonorisée qui aurait été un peu plus confortable, mais les organisateurs l'ont jugé un petit peu trop petite afin que vous puissiez tous prendre part à cette réunion, d'où notre présence ici ce soir. Sachez tout de même que les gradins sont chauffés, je vois quelques personnes en haut. Le thème de cette réunion publique suscite de nombreuses interrogations mais j'espère que ce débat sera constructif, qu'il se déroulera dans le calme, et qu'il nous apportera les réponses à de nombreuses questions. Je vous souhaite de passer une bonne réunion.

Claude BERNET

Bien, d'abord un grand merci à Monsieur le Maire de Habas et à toute son équipe parce que, effectivement, nous avons, hier, changé le dispositif. Nous avons prévu d'aller à la salle du foyer communal qui est nettement plus petite. Et donc prévoyant un petit peu de mobilisation, on s'est dit qu'il valait mieux, malgré l'inconvénient du chauffage, dont je m'excuse auprès de tous, venir ici. Je signale d'ailleurs que les places dans les gradins sont chauffées, et que donc s'il y a des personnes qui se sentent fragiles ou qui ont froid, il y a encore quelques places dans les gradins.

Donc, d'abord, quelques mots sur l'organisation de notre réunion d'aujourd'hui qui va être un peu différente de toutes les autres réunions. Un certain nombre d'entre vous ont déjà assisté à des réunions qui consistent d'abord en l'exposé complet du projet, puis des questions de la salle ou des prises de position de la salle. La Commission s'est largement tue dans ces huit réunions, elle s'est simplement contentée d'écouter, de noter.

Elle a publié sur son site les verbatims de ces 24 heures de réunions, huit fois trois, 24. Aujourd'hui, nous allons avoir une organisation un peu différente parce qu'il ne vous échappe pas que nous sommes le dernier soir à cinq jours de la fin du débat, et donc c'est le moment pour la Commission de s'exprimer un peu, c'est-à-dire de vous expliquer à vous et à travers la presse qui est toujours présente dans ce débat, non pas le détail de son futur compte-rendu puisque le débat n'est pas complètement terminé, il nous tombe encore des contributions, des avis, des questions à un rythme élevé ces jours-ci, et il en tombera jusqu'au 31 janvier.

Mais, on commence à voir se dessiner un certain nombre de choses, ce sont ces grandes lignes du futur rapport que nous sortirons fin mars. Ce sont ces grandes lignes que je voudrais vous exposer ce soir au nom de la Commission du débat public. Je précise que cette Commission est aujourd'hui au complet avec, dans l'ordre de proximité, Madame de LOYNES, Monsieur CRESPON, Madame AGUILA

et Madame CLARIMONT, donc les cinq membres de la Commission sont là. Et comme d'habitude, ils prennent beaucoup de notes et ils noteront notamment vos réactions.

Un certain nombre d'entre vous m'ont déjà fait part de leur intention de s'exprimer.

Après mon propre exposé, si vous le permettez, on donnera la parole à la salle ; et puis, ensuite, on demandera, c'est la logique, aux représentants du maître d'ouvrage de réagir à tout cela.

Là aussi, je précise tout de suite que lui, il aura encore, non seulement, nous avons deux mois mais lui, il aura encore trois mois derrière pour réagir de façon précise mais...

Je sens un effet Larsen léger, voilà celui qu'on n'invite jamais et qui est toujours présent.

Donc, il fera une espèce de préréaction. Et puis, ce que nous essayerons de faire aussi, c'est de préparer les éléments de la concertation qui suivra le débat puisque la loi prévoit que chaque fois qu'un projet a fait l'objet d'un débat public, il doit, s'il est poursuivi, cela, c'est une des options, il y a l'option qui ne le soit pas, mais s'il est poursuivi, il doit faire l'objet d'une concertation, alors qui n'est pas organisée par la Commission nationale du débat public ni par la Commission particulière qui disparaîtra, son travail fait à partir du 31 mars, mais qui est suivi de plus ou moins près, selon les nécessités par la Commission nationale du débat public. En effet, je voudrais insister là-dessus. Vous avez vécu le débat public, peut-être certains d'entre vous pensent qu'au-delà du débat public, il n'y a rien.

Détrompez-vous, le débat public est une phase très importante puisque c'est la phase d'informations du public ; c'est la phase aussi où il donne pour la première fois son avis sur un projet. Mais, ce n'est qu'une étape, c'est-à-dire qu'au-delà du débat public qui se terminera dans quelques jours et dont nous rendrons compte dans deux mois, il y aura une phase, si le projet est poursuivi d'études détaillées, il y aura une phase de demande d'autorisations à l'Etat dans plusieurs domaines, on va y revenir, l'urbanisme, la police des eaux, avec des enquêtes publiques, et la consultation des élus, évidemment, du Conseil général et des communes concernées, voire éventuellement, pourquoi ne pas le dire puisque c'est la réalité des choses aujourd'hui, des recours contentieux.

Donc, vous entrez, peut-être, dans une phase de concertation dont le débat public n'aura été qu'un préalable.

Alors, ce débat, qu'est-ce qu'on peut en dire aujourd'hui en termes de constatations ? Qu'il a été très suivi, qu'il a été tendu, notamment de plus en plus à la fin, marqué par des inquiétudes et des oppositions au projet. Mais c'est un débat dont on ne peut pas dire qu'il n'ait été en aucune façon escamoté puisque neuf réunions au total auront eu lieu. Je ne sais pas combien on est aujourd'hui mais je peux vous dire que les huit premières réunions ont regroupé 1 400 personnes, que par ailleurs, nous avons reçu 380 questions aujourd'hui et il y en a de nouvelles qui arrivent, 325 avis, 27 contributions, beaucoup de contributions extrêmement intéressantes, d'ailleurs, et au total, nous finirons avec une dizaine de cahiers d'acteurs.

Par ailleurs, plus de 500 demandes de dossiers complets nous sont parvenues. J'avais été frappé depuis le début du débat par l'importance de ces demandes d'information détaillée.

Nous avons conduit en parallèle aux réunions publiques, ce qu'on appelle des réunions d'acteurs, c'est-à-dire des réunions avec un certain nombre d'acteurs du débat qui l'ont souhaité. Je précise que nous aurions pu en tenir encore d'autres si on nous l'avait demandé, mais notamment, nous avons tenu une réunion avec le Comité économique, social et environnemental régional, il y a quelques jours.

Nous avons tenu une réunion avec un certain nombre de secteurs économiques : les pêcheurs, Comité régional des pêches d'Aquitaine, Comité des pêches de Bayonne et de Capbreton, les forestiers sylviculteurs, hier même, la Chambre de commerce de Mont-de-Marsan, l'association Aquitaine Landes Récifs, et puis, une autre réunion d'acteurs à laquelle nous tenions particulièrement parce qu'elle était sympathique : le Collège de Pouillon nous a demandé s'il était possible de venir faire une petite animation sur le débat public ; c'est Madame De LOYNES qui est d'ailleurs une ancienne professeure, qui a fait cette animation avec Monsieur DELRIEU d'EDF et les filles et les garçons de troisième, je crois, de cette classe ont assez bien réfléchi, ils ont sorti un cahier

d'acteurs qui est intéressant, qui pose d'ailleurs, comme beaucoup d'autres cahiers d'acteurs, des questions méritant d'être posées. En tout cas, le Collège de Pouillon était volontaire et nous avons été heureux de répondre à cette volonté.

Par ailleurs, pour être un peu plus technologique, 12 000 consultations du site Internet, cela doit représenter quelque chose comme 120 consultations par jour, 64 000 pages ouvertes, c'est bien. J'ai noté tout à l'heure sur le site que 50 % des questions et des avis qui nous sont arrivés sont arrivés par le site Internet. Cela, c'est nouveau, le site Internet était moins productif dans les débats publics que j'ai connus précédemment.

Egalement, un événement que je voudrais souligner parce qu'il est assez rare dans le débat public, ce n'est pas tout de même la première fois mais l'on a fait une visite sur place à Manosque et dans le golfe de Fos, sur un stockage de gaz naturel en cavité saline. La Commission en a rendu compte, de façon très factuelle, et un certain nombre de participants dont certains sont dans cette salle, ont fait un compte-rendu extrêmement précis, détaillé et argumenté. Et ces comptes rendus sont considérés comme des contributions et ont été mis ou seront mis sur le site. Voilà pour les statistiques et, je dirais, la façon dont le débat s'est déroulé. Si on regarde maintenant un peu plus le fond, il y a une première remarque que je voudrais faire, c'est que, au fond, lorsque nous avons lancé la préparation de ce débat, l'été dernier, le projet était assez peu connu.

D'abord, parce que c'est un projet qui n'est pas aisément perceptible. On prend toujours l'exemple de la centrale hydroélectrique, je dirais que c'est un jeu d'enfants de comprendre comment fonctionne une centrale hydroélectrique, dans les grands principes. Là, on est dans un domaine qui fait appel à des technologies du sous-sol et même du sous-sol profond, de l'énergie, on est dans un domaine qui n'est pas simple. Nous avons d'ailleurs noté que dans ce débat, ont participé un certain nombre de gens qui sont justement très pointus sur le plan technique. Je me souviens notamment de la deuxième réunion qui a eu lieu à Messanges et où il y a eu des débats techniques de haut niveau, tellement haut niveau d'ailleurs que le président de la Commission avait besoin de se faire un peu traduire quelques termes sur les questions énergétiques.

Donc, par ailleurs, le projet était en lui-même peu connu à l'été, notamment sur son aspect saumoduc, l'aspect forage était plus connu parce qu'un forage avait été lancé en avril 2010, ceci a fait l'objet d'articles de presse. Je pense que cette difficulté technique n'a pas contribué à rendre le débat facile, je pense aussi que, de toute façon, c'est une donnée et les commissions du débat public doivent faire avec. On peut avoir à traiter de questions difficiles dans un débat public. Alors, on va passer à la diapositive suivante.

Premier grand sujet qui a été traité, tout au long du débat, pratiquement à chaque réunion, et dans la masse des questions et des avis, c'est la place du projet dans les stratégies énergétiques, celle de la France au sein de l'Europe, celle qui a été réaffirmée à l'occasion du Grenelle de l'environnement, et puis, également la stratégie énergétique du maître d'ouvrage qui est un grand opérateur parmi les entreprises énergétiques.

Et une grande question était la question de concurrence ou complémentarité avec les énergies renouvelables. Le maître d'ouvrage a une position qui est claire qui consiste à dire qu'au fond, le stockage de gaz est nécessaire pour faire face à l'intermittence d'autres sources d'énergie électrique, notamment des énergies renouvelables mais sans doute pas seulement, et que seul le stockage tel qu'il est proposé permet la réactivité immédiate nécessaire pour relancer un réseau électrique qui est en train de perdre de la puissance.

Tout le monde connaît, je ne veux pas détailler, je ne me mets pas à la place du maître d'ouvrage, c'est sa position, elle est très précise. Elle a été contestée par un certain nombre d'intervenants qui ont affirmé deux choses.

Deux choses principales, parce que, encore une fois, je ne donne que les grandes lignes, il y aura dans le compte-rendu une soixantaine de pages ou 80 pages, et donc, il y aura beaucoup plus de détails, et notamment, beaucoup de citations. Je le dis tout de suite, un certain nombre de gens se reconnaîtront (on n'écrit pas les noms d'ailleurs, mais on met des fonctions, des localisations, une

habitante de Pouillon, un responsable associatif de X ou Y). Je reviens au fond. Première position, non à toute opération portant sur l'énergie fossile, fut-elle justifiée de la façon dont vous la justifiez. Deuxième type de position, une position sur les économies d'énergie, c'est-à-dire il faut consacrer tous ses moyens à financer les économies d'énergie. On sait très bien que les économies d'énergie peuvent coûter cher comme, par exemple, lorsqu'il faut adapter l'habitat existant.

Et donc, on trouve un certain nombre de positions, notamment dans les cahiers d'acteurs, je ne citerai pas les associations, les collectifs, et cetera, mais enfin, ils se reconnaîtront, et en tout cas, ils seront cités dans le rapport.

Deuxième sujet : On a eu le sentiment, dans certaines réunions et dans certaines questions, qu'un certain nombre de gens considéraient que ce projet qu'ils n'apprécient pas est un des effets de la libéralisation de l'énergie : certains disent « si l'énergie était toujours organisée de façon centrale telle que c'était, il y a encore 15 ans avec EDF, GDF, et une planification par l'Etat, on n'aurait pas besoin de ce stockage. Donc, c'est une critique de ce projet qui est liée à la libéralisation de l'énergie. Autres critiques, les critiques sur le coût, et une critique qui est difficile à justifier, sur le financement, c'est-à-dire qu'un certain nombre de gens pensent que le financement passe par de l'argent public. Il est tout à fait inimaginable que le contribuable qui va déjà payer en qualité de consommateur participe par de l'argent public, cela a été dit clairement par le maître d'ouvrage et je pense que les gens ont compris. Autre point qui a été évoqué de façon d'ailleurs assez savante par certaines contributions, Amis de la Terre, SEPANSO par exemple : l'avenir du gaz naturel, c'est-à-dire au fond, est-ce que ce projet qui devrait voir le jour en 2020, être opérationnel jusque dans les années 2050, est-ce qu'il y aura du gaz en suffisance pour le justifier ? Donc voilà, les principaux points qui ont été évoqués sur les stratégies.

Encore une fois, on pourra, à l'issue de vos questions, de vos réactions, et cetera, modifier les choses. Mais enfin, moi, au nom de la Commission, je trouve que c'est une bonne chose que nous soyons allés à ce niveau élevé de réflexion. Le débat public n'est pas un débat sur les seules modalités : faut-il passer ici ou là ? Mais c'est aussi un débat sur les principes. Et là, le débat a été posé, le maître d'ouvrage s'est expliqué et les gens ont admis ou pas admis ses arguments mais en tout cas, ces arguments ont été échangés et on en trouve des traces.

Alors, sujet suivant, très important dans la réalité, les inquiétudes sur la sécurité. Nous les avons ressenties dès le premier soir à Pouillon avec les expressions parfois alarmées sur l'explosion, et nous les avons revues, je vous passe le florilège des mots qui ont été utilisés, mais enfin, vous les retrouverez dans le rapport. Et ceci ne doit pas faire l'objet de critique mais doit faire l'objet d'attention. Il y a un certain nombre de gens, beaucoup de gens en tout cas qui ont participé au débat, qui nous ont dit qu'ils avaient une inquiétude majeure sur cette masse de gaz, 600 millions de m³ situés sous leurs pieds. Le maître d'ouvrage a, bien entendu, répondu sur ce sujet en donnant un certain nombre de réponses sur le fait qu'il n'y a pas d'oxygène, je ne reviens pas là-dessus. Il a enregistré un certain scepticisme comme c'est arrivé un certain nombre de fois, on va retrouver cela dans d'autres points. Il a rencontré un certain scepticisme, c'est-à-dire qu'on a dit « on n'y croit pas », voilà.

Point sur lequel nous n'avions pas imaginé avoir des questions, les conséquences sur les valeurs immobilières, c'est-à-dire qu'un certain nombre de gens disent : « Au fond, est-ce que tout cela ne va pas dévaloriser ma propriété, mon bien foncier ? » Je suis très frappé par la déclaration à Pouillon d'un jeune retraité, disant : « J'ai acheté, il y a quelques mois, si j'avais su, je n'aurais pas acheté ici ». Je trouvais que c'était assez fort. Donc, là-dessus, le maître d'ouvrage s'est engagé à faire faire une étude.

Cette étude, vous la trouverez, je pense que Monsieur VOINEAU, notre Secrétaire général, l'a mise sur le site. En tout cas, elle y sera très rapidement. Elle est intéressante parce que, je dirais, elle est complexe, elle montre qu'il n'y a pas une réponse unique, mais au contraire une réponse très

nuancée. Et au fond, on se rend compte qu'il y a beaucoup de facteurs qui interviennent sur le prix des biens fonciers et immobiliers. Et en tout cas, cette étude mérite d'être soigneusement lue.

Alors, autre élément très important, la sismicité, et j'ai écrit le nom d'Arette¹ parce que nous avons entendu, par exemple, à Saint-Paul-lès-Dax, des gens évoquer le problème de la sismicité. On le retrouve aussi dans un avis scientifique qui vient de sortir, et qui va être mis sur le site, je pense, demain, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Je me demande s'il n'y aura pas sur la sismicité des débats d'experts, pour ne pas dire des querelles d'experts. Mais enfin, c'est un sujet qui a été traité et qui est important.

En dehors de la sismicité, le problème de la stabilité du site de forage, alors le problème très complexe de la convergence sur lequel je ne m'engagerai pas. Il y aura sans doute des fiches techniques dans le rapport parce qu'il y a un certain nombre de points qui mériteront d'être traités comme celui-là.

Le problème aussi de la communication avec les eaux douces est important dans le domaine du thermalisme. Le thermalisme a été évoqué plusieurs fois notamment à Saint-Paul-lès-Dax où on a consacré une réunion. Il a peut-être pâti du fait que les autres questions étaient très fortes, il n'y a pas eu énormément de questions sur le thermalisme, enfin, c'est un point sur lequel le maître d'ouvrage sera sans doute, s'il poursuit son projet, invité par les autorités publiques, à prendre des engagements.

Dernier point. Le problème de la maintenance des installations, notamment de la maintenance du saumoduc et même de son avenir au-delà de l'exploitation, un certain nombre de gens émettant la crainte que tout cela ne se transforme un jour en ruine, en espèce de « friche énergétique ». Et donc, ce sera un sujet aussi important. Donc, voilà pour cet ensemble sécuritaire qui est lourd.

Sujet suivant. L'insertion du saumoduc dans son trajet de 40 km entre cette région et la côte. Là-dessus, les questions ont été assez différentes.

Il y a eu des questions assez techniques et concrètes sur ce qu'on pourra appeler la « bande de travail », c'est-à-dire le chemin où on pose les saumoducs puisqu'il y a deux saumoducs, et ce qui en subsistera pour l'avenir, c'est-à-dire la bande des 7 m comportant des servitudes de non aedificandi, bien entendu, et de non-plantation. Les agriculteurs, les sylviculteurs, un certain nombre de résidents se sont exprimés. Notamment, les agriculteurs l'ont fait, à Soustons, par la voix de l'un de leurs représentants professionnels, et le maître d'ouvrage a évidemment fait part de son expérience dans le domaine qui ressemble un peu à celle que peut avoir Gaz de France dans sa filiale de conduite de gaz. Là, on est dans le domaine juridique de l'indemnisation. Il y a un dialogue qui se noue sur ce sujet.

Mais on va monter d'un cran et vous allez voir qu'on va monter haut, avec le franchissement des espaces sensibles, notamment la vallée de l'Adour. Le maître d'ouvrage a décrit la technique du forage dirigé. Quelques questions ont été posées sur la vallée de l'Adour, pas énormément, beaucoup plus sur l'espace littoral, où, dès la réunion de Messanges, un certain nombre d'inquiétudes se sont exprimées par rapport au passage du saumoduc dans des zones humides ou dans des espaces boisés protégés et surtout sous la dune. Le maire de Messanges, très concrètement, par exemple, a expliqué qu'il était très difficile de réaliser quoi que ce soit, même avec un intérêt de service public dans sa ville, compte tenu des protections que d'ailleurs, il ne conteste pas.

Et donc, la question est « comment vous, maître d'ouvrage, vous allez arriver à construire des choses qui sont certainement plus marquantes que nos modestes équipements municipaux ? Le problème du positionnement de la station de pompage, la question du bruit qui peut être résolue par des moyens techniques, notamment une création de petits bâtiments ou éventuellement le capotage.

¹ Commune des Pyrénées atlantiques ayant subi, en 1967, un grave tremblement de terre (note de la commission)

Toutes ces questions ont été évoquées avec inquiétude et au fond, elles seront au cœur du débat qui aura lieu en, si le projet est poursuivi, sans doute en 2015,, autour des autorisations d'urbanisme au titre de la loi Littoral, et les autorisations concernant la police des eaux. On en fera l'inventaire dans le rapport.

Question suivante et qui est évidemment très proche, la question des rejets, alors, qui se divise en deux questions : la question de la salinité et la question de la composition chimique des rejets. Là-dessus, nous sommes dans un domaine où le maître d'ouvrage a présenté une étude faite par un organisme qui s'appelle SOGREAH dont personne ne conteste l'autorité, mais le maître d'ouvrage a lui-même dit qu'il considérait qu'il fallait développer cette étude et obtenir des études complémentaires.

Alors, un très grand scepticisme, là aussi, a entouré l'expression de l'idée selon laquelle le sel dans ces quantités-là qui sont des très grosses quantités pouvait se dissoudre rapidement dans un rayon de quelques dizaines de mètres autour du point de rejet. Si le projet doit être poursuivi, il est évident, je n'invente rien, j'enfonce une porte ouverte, que c'est le point sur lequel il devrait y avoir une forte concertation autour des études complémentaires.

Elle a été esquissée avec les pêcheurs qui ont indiqué que, eux-mêmes avaient une expérience, bien sûr, mais ô combien, parce qu'ils ont, eux, tous les jours, une expérience de l'océan dans ces zones et qu'ils demandaient à être consultés. Et au-delà, il est apparu sur ce point comme sur un certain nombre d'autres, qu'il faudrait demander, ce qu'on pourrait appeler des avis indépendants, c'est-à-dire des avis à des personnalités, des équipes, ayant soit une vocation de service public comme IFREMER, soit une autorité scientifique reconnue.

Sur la nature des rejets, là aussi, des études complémentaires sont nécessaires. Et là, la contestation de la position du maître d'ouvrage est allée, si j'ose dire, au plus profond, c'est-à-dire qu'en réalité, à partir notamment d'anciennes études du BRGM mais dont le maître d'ouvrage dit qu'elles ne portent pas tout à fait sur les mêmes profondeurs, il a été indiqué que la nature des minéraux dont le diapir n'était peut-être pas aussi simple qu'on ne le pensait à l'issue du premier forage expérimental.

Voilà. C'est vraiment déjà le second forage qui pourra apporter des éléments. Et là aussi, je dirais que des autorisations publiques sont nécessaires pour rejeter en mer. Et ces autorisations ne seront évidemment accordées par l'Etat que s'il n'y a pas de doute sur la nature de ce que l'on rejette.

Un certain nombre de gens ont proposé dans le débat des solutions alternatives. Je ne pense pas qu'on ait assisté à une seule réunion sans avoir la question sur la valorisation du sel et la question sur la réutilisation éventuelle du gisement de Lacq.

A la deuxième question, le maître d'ouvrage a fait des réponses totalement négatives, elles seront consignées dans le rapport. Le débat public peut aussi se servir à fermer des portes.

Par contre, pour ce qui est de la désalinisation, et de la valorisation du sel, je ne dévoilerai pas de grand secret en disant, par exemple, que la Chambre de Commerce nous a dit, il y a deux jours, qu'elle s'intéresserait au sujet. Quelque part, enfin, il y a une espèce d'idéologie créatrice chez beaucoup d'entre nous, et qui s'oppose à l'idée qu'on rejette quelque chose qui a une valeur économique. J'ai vu cela dans un document que le sel était « une valeur économique ». C'est vrai qu'autrefois, on se battait pour du sel, ô combien. Il y a certainement un point sur lequel des travaux complémentaires doivent être menés, alors, pas de l'ordre de l'étude mais de l'ordre de la recherche économique. Et d'ailleurs, l'un d'entre vous qui est présent ce soir a fait une proposition de fabrication de magnésium à partir du sel. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Alors, avant-dernier point, le projet face à la stratégie du territoire. Qu'est-ce que j'appelle la stratégie du territoire ? C'est ce que les Landes veulent être, veulent devenir. Comment le projet se présente-t-il ? D'abord, soyons simples et pratiques en termes d'emploi et de fiscalité. Le maître d'ouvrage a indiqué des chiffres qui ont souvent suscité l'ironie, en tout cas quand il y avait une ambiance un peu chaude comme la dernière fois. Alors, même si ce sont des emplois très qualifiés, même si des phénomènes d'entraînement économique peuvent survenir, même s'il est toujours bon

pour un territoire d'avoir des emplois qualifiés que de ne pas en avoir, même si ce n'est qu'un peu d'emplois, c'est sûr que ce n'est pas avec cela qu'on va régler les grands problèmes de disparition de l'industrie. C'est d'ailleurs un problème permanent qu'on a à peu près partout, c'est que les nouveaux investissements sont en général peu créatifs d'emplois. D'ailleurs, c'est pour cela qu'on est dans la situation que vous connaissez.

Pour ce qui est de la fiscalité, le maître d'ouvrage a avancé un chiffre qui est un chiffre très élevé mais qui, évidemment, comporte des répartitions entre différentes communes et collectivités et communautés. Il est aujourd'hui dans l'état actuel très partiel de la réforme de la taxe professionnelle, il est, paraît-il, très difficile d'imaginer, d'abord de préciser ce chiffre et ensuite de donner des détails quant à sa répartition.

Mais, je viens à quelque chose de beaucoup plus fondamental.

Au fond, par rapport à la stratégie du territoire, il y a une sorte d'option qui est envisagée. Au fond, il y a une première option qui consiste à dire, en gros, je caricature, et on sera plus diplomate dans la rédaction : « ce projet industriel ne peut trouver sa place dans un territoire naturel à vocation d'accueil résidentiel et touristique », cela a l'air un peu technocratique, mais je couvre à la fois, en disant cela, des déclarations très concrètes, par exemple, du maire de Messanges, qui dit : « Une réputation touristique, elle est plus vite perdue que gagnée. » Donc, cela, c'est extrêmement concret, c'est au fond, est-ce que cela va porter une gêne à l'activité touristique qui est fondamentalement une activité qui se développe dans le sud des Landes, dans le sud côtier, en lien d'ailleurs avec la côte basque. L'INSEE vient de sortir ses chiffres, il y a 15 jours où on voyait comme une flèche, à partir de Hendaye jusqu'à Hossegor ou plus. Donc, cela, c'est l'aspect, je dirais, très réaliste.

Et puis, il y a une autre façon de voir les choses, c'est par exemple, celle de cet intervenant jeune de Seignosse, je crois, qui, de façon très éloquente a livré sa conception du territoire. Il a le droit d'avoir cette vision, cette stratégie. Vous retrouverez cela dans le rapport. Et dans cette conception du territoire, le projet en question ne trouve pas sa place. J'allais dire trouve difficilement mais c'est une précaution de langage inutile.

Au contraire, pour d'autres, moins nombreux mais qu'on retrouve notamment à travers l'avis du comité économique et social régional, il faut voir dans quelle mesure on pourrait essayer de concilier un certain nombre de choses, poursuivre les études environnementales pour avoir de meilleures certitudes ou trouver des solutions, par exemple, de valorisation de la saumure qui éviterait le saumoduc. En tout cas, on retrouve dans un certain nombre d'interventions, c'est notamment la position que prend le maire de Pouillon, qu'il a prise à la réunion et qu'il a confirmée dans une contribution écrite qu'il nous a adressée hier. Dans cette deuxième position, il y a l'idée qu'il ne faut pas renoncer à être aussi un territoire capable d'accueillir des projets industriels s'ils sont maîtrisés. Voilà un vrai débat, la première position, je le répète, étant plus fréquente.

Alors, j'en ai presque terminé. Je vais évoquer le problème de la concertation à venir. En me répétant un peu par rapport à mon introduction à savoir que si le projet est poursuivi, ceci étant une hypothèse, vous entrerez dans une concertation organisée par le maître d'ouvrage avec, éventuellement, une vision ou un garant CNDP, vous y entrerez pour une période assez longue, études complémentaires, préparation des autorisations publiques, enquêtes publiques, et cetera, et donc je pense que le maître d'ouvrage aura l'occasion d'évoquer cela tout à l'heure dans sa présentation.

Mais on va commencer par un tour de parole au public, soit pour des prises de position, soit pour des questions, où vous pouvez vous exprimer comme vous le voulez et nous, on prendra un certain temps pour cela, et puis, ensuite, on demandera au maître d'ouvrage de réagir, et il nous parlera

sûrement des modalités de concertation qu'il souhaiterait mettre en place. Voilà. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention. Et à partir de maintenant, nous allons ouvrir le débat pour tous ceux qui veulent s'exprimer.

Georges CINGAL

Oui. Merci. Georges CINGAL, Président de la SEPANSO Landes, Secrétaire général de la Fédération SEPANSO.

Je salue, bien entendu, les membres de la Commission « polaire » du débat public ainsi que les membres d'EDF.

Je tiens à affirmer publiquement que la Convention d'Aarhus a été violée. J'avais demandé à EDF à avoir des informations avant que ne commence le débat public. Je ne les ai pas eues.

L'explication qu'on m'a donnée, on réserve les informations aux membres de la Commission du débat public. Je suis désolé mais c'est une violation de la Convention d'Aarhus, sur le droit à l'information du public, la participation du public et l'accès à la justice. Ceci est le premier point.

Deuxième point qui est quand même également important, c'est que je tiens à dire que notre association n'a absolument pas diffusé d'informations pour exciter les gens, et lorsque nous avons publié notre cahier d'acteurs, nous avons recueilli, avec nos membres, un certain nombre de questions, cherché des réponses, on ne les a pas toutes eues. Nous avons, justement, dans le document que mentionnait Monsieur le Président, trouvé ces réponses qu'effectivement, c'est vrai que ce projet est inquiétant. En ce qui concerne SOGREAH, je suis au regret de vous contredire, Monsieur le Président, mais SOGREAH n'est pas infaillible, et si SOGREAH ne s'était pas trompée quelquefois, nous pourrions prendre effectivement son étude pour argent comptant. Solennellement, je pense qu'une contre-étude, une contre-expertise de l'étude SOGREAH s'impose.

Je n'irai pas plus loin aujourd'hui, je veux laisser la parole à tous les autres membres de l'assistance que je salue et que je remercie pour leur présence.

C'est vrai que cela fait plaisir de voir un débat public avec un public nombreux.

Vous vous souvenez, Monsieur le Président, vous étiez inquiet au début en disant : « Mais cela ne réagit pas dans les Landes », vous voyez, les Landes, cela réagit, oui. Merci !

Christian HARMAND

Bonjour ! Juste pour corriger une petite inexactitude de Sud-ouest, je m'appelle Christian Harmand et non pas Tristan Arnaud, et je suis membre donc de l'Association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste.

Alors, juste un petit aparté, Monsieur le Président, vous me le permettez, à savoir, vous avez cité une étude sur l'immobilier.

Alors, une fois de plus, on est obligé de constater que les études qui sont mises à disposition du public sur le site d'EDF, je ne dirais pas, sont truffées d'erreurs mais sont inexactes.

Alors, juste pour illustrer le propos et ce n'est pas là ma question, mais simplement pour dire que la directive Seveso, elle ne date pas de 80.

Donc, la comparaison avec Rion-des-Landes et la société MLPC n'était pas classée Seveso. La Directive européenne date de 1982 et non pas de 80, et en plus, elle sera renforcée par la deuxième mouture de Seveso, le 20 mai 2000. Donc, voilà, on compare des tarifs d'immobilier avec des choses qui n'étaient pas exactes. C'est truffé d'études et d'erreurs dans toutes les études.

On pourrait, par exemple, reprendre une étude géologique qui nous dit que dans le sel, il n'y a pas d'eau. Regardez le dernier document porté sur le site par EDF, c'est un document fourni par EDF, qui nous dit qu'il y aura un système de déshydratation du gaz. Pourquoi déshydrater le gaz s'il n'y a pas d'eau dans le sel ? Alors, effectivement, il y a quand même dans l'ensemble des couches, enfin,

disons, des formations géologiques traversées qui sont assez compliquées dans un diapir, on ne va pas faire l'étude du diapir aujourd'hui, mais il y a effectivement des formations des minéraux qui peuvent avoir un petit peu d'eau dans leur structure minérale, par exemple, le gypse. Alors, effectivement, on va déshydrater le gypse pour faire ce qu'on appelle de l'anhydrite. Sachez que cela, cela se traduit par une augmentation du volume des cristaux, donc des déformations de paroi qui sont déjà très hétérogènes puisque, hormis le sel halite, il y a un peu de sylvite, sel de potasse, il y a de l'anhydrite, il y a bien sûr des pincées d'argile, il y a des formations détritiques et il y a en plus quelques enclaves. Donc, ce qui se passe, c'est que lorsqu'on va vider, remplir, vider, remplir, faire varier la paroi, les parois qui seront soumises de temps en temps à des pressions de 70 bar, d'autres moments 200 bar, on va avoir un phénomène d'accordéon, cela va gonfler, dégonfler, gonfler, dégonfler, et bien sûr, problème de convergence, Monsieur le Président, vous l'avez vaguement évoqué, problème de convergence dans des situations transitoires permanentes, des problèmes de stabilité de ce diapir. Si l'on rejoint à cela que vous n'avez pas branché votre installation sur un réseau de gaz, si l'on rejoint à cela que vous n'avez pas branché les quantités phénoménales d'électricité qu'il faudra, pour mettre sous pression ce gaz et l'envoyer en profondeur, on voit bien que votre projet ne tient pas la mer. Et comme on ne peut pas dire qu'EDF n'a pas la capacité de conduire des projets industriels, ils ont montré, de toute l'histoire d'EDF, qu'ils savaient parfaitement le faire. Qu'est-ce que veut dire ce projet ? Qu'est-ce que signifie ce projet qui a tant de lacunes dans la présentation qui nous en est faite ? On va poser la question : Pourquoi vous intéressez-vous tant à l'étude géologique d'un diapir pour en faire un stockage géologique profond ? Voilà ma question, merci.

Claude BERNET

Alors, je précise que normalement, la règle, c'est trois minutes. Mais, ce soir, c'est la fin, c'est un peu comme les veilles de vacances scolaires. Mais, je voudrais tout de même que vous ne dépassiez pas trop les quatre minutes.

Monsieur, d'ailleurs, Monsieur HARMAND était autour de quatre minutes. Vous ne dépassiez pas trop les quatre minutes parce que cela permettra à beaucoup plus de monde de parler.

Voilà. Je précise que le maître d'ouvrage peut répondre au moment, quand il veut.

Alain MALLET

Bonsoir ! Alain MALLET, ingénieur géologue, habitant de Hossegor, et j'interviens très tard dans le débat parce que j'ai vu par hasard une brochure à l'Office du tourisme, il y a quelques jours.

Je voulais faire une remarque à propos de la Commission nationale du débat public.

J'ai participé au débat public, ce qui a précédé la Loi sur l'enfouissement des déchets nucléaires en couches géologiques profondes. Et la Commission nationale avait conclu à deux possibilités. Comme par hasard, la loi qui a été votée en suivant, en 2006, n'a pas tenu du tout compte d'une des deux possibilités. Elle a retenu la seule possibilité qui avait été évoquée avant le débat public. Alors, je me pose la question : « A quoi sert cette Commission nationale de débat public, si on ne tient pas compte de ses avis ? » Première question.

Deuxième remarque. Je ferai une remarque sur la compétence du maître d'ouvrage concernant le stockage du gaz. Je suis donc ingénieur géologue retraité mais j'ai un passé pétrolier dans une multinationale, régionale, qui s'est beaucoup intéressé aux forages de la région, qui les a réalisés pratiquement tous et j'étais responsable justement du suivi de ces forages. Et à ce titre, j'ai participé, disons, à la création du stockage du gaz de Lussagnet. J'y ai effectué quelques forages moi-même et j'en ai supervisé beaucoup. La stratégie d'un opérateur pétrolier, on connaît très bien toute la région. Et on n'a jamais cherché, enfin, disons, ELF, c'était la SNPA à l'époque, n'a jamais cherché à enfouir, à stocker du gaz dans cette partie du bassin d'Aquitaine qui jouxte les Pyrénées et qui est constellée de

diapir, parce que justement un diapir cela bouge. Et disons qu'on s'est contenté de chercher des structures très faciles à déceler, proches de la surface et qui paraissaient très calmes. Effectivement, avec les études géophysiques, le stockage de Lussagnet est une structure parfaite. Il se trouve que l'historique de production de Lussagnet nous montre qu'il y a une faille énorme qui coupe la structure en deux, qui n'avait pas du tout été vue par les études géophysiques préliminaires. Et c'est l'historique de fonctionnement du stockage qui nous indique la présence de cette faille et, dans le stockage de Lussagnet, on perd du gaz. Le bilan n'est jamais équilibré. Alors, et pourtant, c'est une structure, c'est la plus simple qui a été trouvée puisque ces forages datent de 1960, à peu près, ce sont les années 60-70. Il y en a une après qui a été faite à Izaute. Et ensuite, je connais comme opérateur compétent, Gaz de France, pour stocker le gaz. Je me demande ce qu'EDF vient faire là-dedans.

EDF est spécialisée dans le nucléaire, et moi, j'ai travaillé justement beaucoup sur le problème des déchets nucléaires. Alors là, je vous ai parlé un petit peu des stockages. La conduite, je ne vais pas vous en parler, il y a des gens plus compétents que moi. Mais je vais vous parler des rejets, maintenant. Alors, en ce qui concerne le nucléaire...

Claude BERNET

Trois minutes cinquante quatre, allez-y !

Alain MALLET

Oui. Je termine.

Quand je ne parle pas, vous décomptez. Alors, en ce qui concerne les rejets, sachez que pour le nucléaire, EDF là qui nous donne 80 % d'électricité nucléaire, les déchets nucléaires ont été rejetés dans l'océan dans les années 80. Il y a eu à peu 60 000 tonnes de déchets nucléaires qui ont été rejetés dans les années 80. Alors maintenant, on n'est plus à une époque où on rejette n'importe quoi dans l'océan, c'est terminé, cette époque-là. Alors donc, maintenant, il faut valoriser. Et dans un diapir, comme l'a dit très justement Monsieur, ce n'est pas une boîte de sel Cérébos, c'est un diapir, cela c'est déposé pendant des dizaines de millions d'années et cela correspond à une lagune. Il y a des tas de minéraux, il y a de la potasse, il y a du magnésium, il y a tout un tas de choses, et il y a beaucoup de débris, il y a même des cailloux, il y a même du calcaire, il y a même de la dolomie, ce n'est pas du tout ce qu'on voit là, ce qu'on nous dit. Et alors, en ce qui concerne... puisque moi, je suis de Hossegor, j'aime bien le poisson, j'aime bien les crustacés. Et il y a beaucoup de poissons qui vivent sur le fond, j'ai des certificats de biologie, de botanique, et tout cela. Et croyez-moi, les poissons qui vivent sur le fond, si on leur donne de la saumure qui ira au fond, ils n'aiment pas cela.

Michel BELLEC

Je ne connaissais pas bien les règles du jeu pour ce soir, mais si le Président m'autorise à prendre la parole, je serai très bref, parce que c'est effectivement le public qui a la parole pendant cette période. Je m'exprimerai plus tard. Simplement, je ne peux pas laisser passer quand même deux points en réponse à Monsieur HARMAND qui avait des sous-entendus sur ce que nous pouvions stocker sur ce diapir. Bien évidemment, Monsieur HARMAND, nous faisons ce projet pour stocker du gaz naturel dans les cavités une fois que nous aurons dissous le sel, c'est évidemment du gaz naturel et pas autre chose, donc j'ai bien compris votre sous-entendu sur ce que nous étions un producteur d'électricité mais c'est vraiment très clairement du gaz naturel. Et pour répondre à Monsieur qui effectivement est un ancien, j'ai bien compris, d'une société régionale et qui a aussi des compétences, j'ai compris, dans les déchets nucléaires et également dans les questions

d'environnement et de rejet, effectivement, nous à EDF, nous avons des compétences dans l'électricité nucléaire, nous avons aussi des compétences dans le domaine du gaz. D'ailleurs, les experts dans le domaine du gaz, ils étaient avant chez les sociétés dont vous avez parlé, ce sont les mêmes. Donc, les compétences, on les a. Nous développons des projets de ce type en Angleterre, nous le faisons en Allemagne, en Italie et en France, effectivement...jusqu'à présent il y avait un monopole. Donc, maintenant, nous le faisons en France. Voilà.

Claude BERNET

Sur la CNDP, je ne connais pas le débat public dont vous parlez, je sais qu'il a existé. Un débat public, cela peut aboutir à un certain nombre de résultats qui ne sont pas des résultats prévus à l'avance. Cela ne veut pas dire que cela ne sert à rien. Je dirais qu'il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain et dire le débat public ne sert à rien. Je veux dire, on est tout de même un des rares pays, parce qu'on a parlé tout à l'heure de la Convention d'Aarhus, on est tout de même un des rares pays en Europe, je dirais même, le seul en Europe qui soit allé aussi loin dans l'organisation du débat public. Il y a 38 pays européens qui ont signé la Convention d'Aarhus ; il y en a beaucoup qui se contentent simplement de mettre l'information à disposition sans organiser de procédures de débat.

Alain MALLET

Dans le débat dont je vous ai parlé à propos des déchets nucléaires, le Président de la Commission nationale du débat public a démissionné.

Claude BERNET

Bon. Allez ! La Commission du débat public a aussi ses problèmes. Alors, on avait donné la parole à une dame, que je connais, voilà. Bonjour Madame !

Jeanne-Marie FRITZ

Jeanne-Marie FRITZ, je suis Secrétaire des Amis de la Terre du Département des Landes. J'ai participé au voyage de Manosque, donc, qui a avait été organisé par la Commission particulière du débat public. Et donc, nous avons eu l'occasion de visiter le site de forage ainsi que les installations de stockage de gaz, entre autres, voilà. Alors, du coup, j'ai récupéré par une voie, disons, officieuse des extraits d'une enquête publique qui a été menée entre le 3 mai 2010 et fin juin, à peu près, deux mois d'enquête publique. L'enquête publique a été lancée parce qu'il y avait une demande d'extension de ce site, donc demande de creusement de deux nouvelles cavités destinées au stockage du gaz. Alors, il faut savoir qu'à Manosque quand même, il y a, d'une part, de très anciennes installations de stockage de gaz, mais sur la commune voisine, de Dauphin, je crois, il y a des installations de stockage, notamment, d'hydrocarbure. Alors, il y a eu, le 1^{er} mai 2010, un incident qui serait dû, sans doute, à une rupture d'une canalisation, donc un incident qui venait, effectivement, notamment, je crois, des hydrocarbures. Alors, il n'y a pas eu évidemment de répercussion sur le gaz parce que, bon, finalement, l'incident était mineur.

Mais, je voudrais revenir aux deux extraits que je vais vous lire. Je vais faire assez vite.

C'est l'analyse du Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur, c'est quand même quelqu'un qui a un poids. Pendant deux mois, il a visité la région, et voilà ce qu'il dit notamment de l'examen des observations. Il dit : « Il ressort de l'analyse de multiples observations, que les questions sont concentrées autour de 10 problèmes principaux. L'accident du 1^{er} mai a servi de révélateur et a déclenché un phénomène de suspicion. Il a montré les limites de fiabilité des installations, les graves

lacunes concernant l'information et la sécurité des habitants. L'installation de stockage se révèle très dangereuse, l'effet domino entre les autres cavités en cas d'accident majeur est possible. Le dossier sécurité ne prend en compte que les accidents du travail des travailleurs sur place. Les impacts sur les habitants et le milieu naturel ne sont pas évalués en cas d'accident grave. La directive Seveso II n'est pas appliquée dans toute sa rigueur. La circulation sur la Départementale 5 va être augmentée, les nuisances et la gêne se concentrent sur les habitants de Dauphin. Géosel, qui est l'autre entreprise qui exploite le stockage des hydrocarbures, ne participe pas à l'entretien et aux charges d'un service spécial de pompier. Il y a un risque de pollution du large par les saumures qui peuvent polluer également le Golfe de Fos. Le PPI, Plan Particulier d'Intervention, a été testé négativement le 1^{er} mai ; le POI, Plan d'Opération Interne, est bien prévu mais ne prévoit pas l'effet domino défini par la directive Seveso ». Ensuite, il donne son avis dans la conclusion. Il dit : « Notamment... » Alors, je ne prends que des extraits. « Les cavités créées à l'origine l'étaient dans un but de stockage stratégique. Aujourd'hui, la sécurité intérieure du pays n'est plus évoquée qu'en arrière-plan, la Commune de Manosque a posé la question du « Pourquoi ce stockage aujourd'hui ? » alors que la consommation évolue peu. Devant les explications alambiquées de Géométhane, nous considérons que l'on se trouve en présence de stockages commerciaux où il est possible de stocker du gaz lorsque le coût est bas et le revendre au moment où les cours montent. Ce qui est logique ».

Je finis, excusez-moi. « Ce qui est logique sur le plan commercial, dit-il, les bénéfices sont privatisés, ce qui est aussi normal dans une économie libérale. Par contre, les risques sont collectivisés, répartis entre la collectivité humaine environnante et les entreprises stockeuses. Le déséquilibre est flagrant. Dans les réponses de Géométhane, il est fait état d'une assurance couvrant les risques d'exploitation, pour le territoire environnant dans le cadre des opérations de forage et de lessivage à hauteur de 100 millions d'euros. C'est bien mais le risque inhérent à ce type d'activité est faible. Le problème se situe dès la mise en pression du gaz, phase qui ne concerne pas la présente enquête. D'autant que l'accident du 1^{er} mai 2010 n'est toujours pas expliqué » enfin, c'était à l'époque, « alors même qu'il ne s'agit que d'un problème de tuyauterie qui est cité, entre guillemets. Si deux mois plus tard, il n'y a toujours pas d'explication, il y a lieu d'être inquiet. Le risque sismique est évoqué, mais en cas de séisme sévère, les cavités pourraient fuir, peut-être même exploser avec sans doute des répercussions sur les stockages voisins d'hydrocarbure ».

Alors, je m'arrête là, je crois que c'est suffisant, il s'agit quand même d'une enquête publique, c'est-à-dire un document qui est extrêmement sérieux qui a été fait, je crois, avec minutie, voilà.

Claude BERNET

Bien. Alors, monsieur.

Didier LALISSE

Bonsoir ! Didier LALISSE de Rivière. J'ai participé à quelques-uns des débats, j'ai posé une question lors de la première réunion à Pouillon. Le technicien d'EDF n'avait pas en mémoire le chiffre. Je repose la question : quelle est la puissance de la station de pompage en mer ? Cela sera quoi, 5 000, 10 000 kWh ? Première question. J'espère que la réponse aujourd'hui sera possible et précise.

J'aimerais aussi savoir, puisque au cours des réunions, on a fini par savoir que la protection du pipeline qui servira au rejet de forage sera par protection cathodique, donc qu'il y sera induit par un courant électrique qui dégagera des champs magnétiques et des perturbations plus ou moins fortes. Donc, j'aimerais savoir si ces perturbations auront une influence et à quelle distance pour les humains mais aussi pour les pigeons ou les abeilles qui sont des animaux très sensibles à ce genre de perturbation, et aux appareils électroniques puisqu'on vit dans une civilisation où l'électronique est partout présente. La perturbation sera apparemment réelle puisqu'elle est incompatible avec la proximité de la ligne LGV. D'après, les informations données par EDF, je pense qu'elles sont bonnes.

J'ai une autre question.

Partout, quand on stocke des produits dangereux parce que, bon, le sel en mer, vous dites que ce n'est pas dangereux mais sur terre, le sel est incompatible avec la vie, aussi bien des animaux que des plantes. Pourquoi ne pas tout simplement doubler les canalisations ? Bon, vous me direz que c'est simplement un problème financier. Mais est-ce que la sécurité de nos nappes d'eau douce, la sécurité de notre végétation et de nos animaux, de notre patrimoine est incompatible avec une petite dépense de quelques milliers ou peut-être millions d'euros ? De même que pour l'utilisation, pour le forage, vous allez utiliser l'eau de la Commune de Pouillon, l'eau potable au départ, pour pouvoir faire vos boues de forage en y incorporant des huiles minérales. Ces huiles minérales ne sont pas potables, alors pourquoi utiliser l'eau potable si vous mettez des adjuvants qui ne le sont pas ? J'attends des réponses simples. Merci.

Grégoire RICHEZ

Alors, je vais vous apporter d'éléments de réponse sur le doublage des canalisations, et puis, je vais demander à mes collègues, je pense notamment à Didier MESTRUDE, de vous apporter des éléments sur la protection cathodique et peut-être Christophe sur les aspects boues de forage. Bon. Sur la partie canalisation, vous suggérez de doubler les canalisations pour assurer une meilleure étanchéité. Ce que nous envisageons plutôt...

Didier LALISSE

Ce n'est pas pour une meilleure sécurité, c'est tout simplement pour récupérer les fuites qui sont presque inévitables. Tôt ou tard, on a une fuite quelque part. Si on a une double canalisation, on récupère la fuite et ce n'est plus un accident.

Grégoire RICHEZ

Alors, sur l'usage de canalisation double enveloppe, alors, aujourd'hui, effectivement, ce n'est pas envisagé. Ce que je souhaiterais rappeler, c'est, toutes les précautions qui sont mises en œuvre dans l'exploitation de ce genre d'ouvrage avec, notamment, des inspections régulières, y compris à l'intérieur des tuyauteries par l'utilisation de pistons racleurs qui permettent de voir arriver, d'anticiper d'éventuels dommages, et c'est ce genre de solution au-delà de, j'allais dire, toutes les précautions à la mise en œuvre de ces tuyauteries qui nous permettent de limiter et de garantir l'absence de fuite. En ce qui concerne la double enveloppe, ce que nous serions amenés à préférer, notamment au droit de passages sensibles, c'est de jouer sur l'épaisseur de la tuyauterie, et notamment, se garder d'avoir à réintervenir, d'augmenter les épaisseurs des tuyauteries de façon à s'assurer, effectivement, qu'il n'y ait pas de fuite.

Didier LALISSE

Merci de votre réponse. Mais le piston racleur, c'est d'abord une nécessité technique, parce que le sel, il faut bien, de temps en temps, vérifier qu'il n'y ait pas de dépôt et libérer, on va dire, le diamètre de la canalisation pour obtenir un bon rendement, non.

Grégoire RICHEZ

Ce n'est pas uniquement une nécessité technique. On peut mettre des instruments sur ces pistons racleurs qui permettent de mesurer les épaisseurs de tuyauteries existantes en place, et donc, et ainsi de voir, de savoir prévoir le vieillissement éventuel de la tuyauterie.

Didier LALISSE

Mais le piston racleur au départ, c'est une obligation pour vous et non pas une sécurité.

Grégoire RICHEZ

Mais nous l'envisageons aussi comme une sécurité.

Didier MESTRUDE

Oui. Le petit complément. Le complément, c'est pour surtout des pistons racleurs, c'est pour garantir une autorité de l'ouvrage, et notamment, sa disponibilité pour l'évacuation des effluents. Donc, c'est notre rôle en tant qu'industriels responsables de passer des pistons racleurs pour garantir la continuité du besoin, c'est-à-dire passer librement le flux. Concernant les canalisations double enveloppe, encore un petit complément. Vous imaginez bien qu'une canalisation de 40 kilomètres en double enveloppe, le mode de détection pour savoir que vous avez une fuite, vous ne pourrez pas la déterminer. Et puis, après le quid, c'est, si vous avez une fuite, vous m'expliquez comment vous vous intervenez pour réparer après. Donc... comment dire, la difficulté de la double enveloppe, c'est celle-ci. Par contre, en contrepartie ce qu'on fait, on mettra un système de mesure pour contrôler et déterminer les fuites en n'importe quel point du réseau avec un mode d'action, bien sûr, relié à des procédures d'intervention. Donc, il me semble plus intéressant de mettre en mesure et on a un gros avantage, parce que la saumure a certaines facilités pour le mode de détection extérieur au tube.

Didier LALISSE

La puissance.

Didier MESTRUDE

Par rapport à la puissance électrique, le peu de dénivelé qu'il y aura à franchir nous laisse penser, encore une fois, je le répète, les études sont tout simplement au démarrage, donc je ne peux pas dire précisément la puissance, mais il me semble qu'un mégawatt devrait suffire au niveau de la puissance électrique nécessaire au niveau des stations de pompage ainsi que des stations de pompage de relais, si nécessaire.

Didier LALISSE

Donc, pour le moment, vous préférez guérir que prévenir pour les tuyauteries, puisque, quand il y aura une fuite de sel, effectivement, c'est facile à détecter dès qu'il y a une fuite. Maintenant, la double enveloppe. Si vous utilisez une enveloppe plastique supplémentaire, je vous rappelle qu'il est simple par radiographie de détecter à travers une enveloppe plastique la canalisation métal où elle aura une fissure ou une fuite plus importante.

Didier MESTRUDE

Reste toujours la connexion de cette canalisation plastique sur votre canalisation acier par exemple. C'est-à-dire, vous créez vous-même déjà la source de fuite à la connexion. Il n'y a même plus besoin de savoir où cela va fuir, c'est là où cela fuira.

Didier LALISSE

Mais c'est à vous de segmenter le tronçon. De toute manière, vous serez obligé de segmenter sur 45 kilomètres, vous serez obligé de segmenter avec des vannes de sécurité.

Didier MESTRUDE

Absolument ! On va cloisonner le réseau pour, justement, privilégier la protection ultime sur tous les points sensibles du parcours. Bien évidemment, oui.

Didier LALISSE

Pour les boues ? C'est vous qui répondez aussi ou vos collègues ?

Didier MESTRUDE

Pour le coût ?

Didier LALISSE

Pour la boue, l'utilisation, oui...

Didier MESTRUDE

Ah, pour la boue. Oui, pour la boue, qu'est-ce que je peux vous dire ?

Didier LALISSE

L'utilisation d'eau potable des habitants de Pouillon pour faire une boue. D'accord ? Mais vous y incorporez des huiles minérales qui ne sont pas potables. Alors, quel est l'intérêt de gaspiller de l'eau potable pour faire les boues ?

Didier MESTRUDE

Non ! On prend en général de l'eau industrielle. Alors, déjà, on ne pompe pas dans les nappes aquifères potables, on ne pompe pas dans les réseaux, je veux dire, eau potable incendie, on prend de l'eau industrielle, c'est de l'eau industrielle, ce qu'on appelle de l'eau industrielle.

Didier LALISSE

Pourquoi vous avez un raccordement déjà effectué au niveau du château d'eau en six pouces ? Ce n'est pas vraiment une utilisation privée, on va dire, pour doucher vos ouvriers.

Didier MESTRUDE

C'est le seul point de connexion pour la prise d'eau qu'on nous a autorisé, ce n'est pas plus compliqué que cela.

Didier LALISSE

C'était simplement le diamètre qui paraissait très important. Donc, où allez-vous prendre l'eau pour faire vos boues alors ? Puisque vous n'allez pas la pomper sur l'eau potable...

Didier MESTRUDE

Oui.

Didier LALISSE

Vous n'allez pas pomper non plus dans les nappes.

Didier MESTRUDE

Non !

Didier LALISSE

Vous allez amener des camions citernes d'eau venant de l'Adour pour faire vos boues de forage.

Didier MESTRUDE

Non, non ! On va se prendre sur les points de connexion qu'on nous autorisera, sur un réseau d'une commune, par exemple. Cela peut être une pompe à incendie à laquelle on nous demande un comptage du prélèvement d'eau. C'est une demande d'autorisation qui est faite en bonne et due forme. On ne va pas pomper dans les rivières à cause du problème d'étiage...

(Intervention inaudible, hors micro)

Didier MESTRUDE

Pardon ?

Cela peut être de l'eau industrielle. Au jour d'aujourd'hui, on nous dit de pomper...

Didier LALISSE

Il n'y en a, malheureusement, pas sur le secteur. Donc, le problème ne se posera pas, cela sera malheureusement de l'eau potable.

Didier MESTRUDE

OK ! C'est de l'eau potable, si vous voulez.

Petit complément pour les boues, ce sont... D'accord.

Claude BERNET

Bon. Monsieur LALISSE, vous êtes satisfait de ces réponses ?

Didier LALISSE

J'ai une petite question, pour moi, qui est importante, c'est sur le champ magnétique et les perturbations électriques qui seront provoqués par la protection cathodique. Puisqu'il y a incompatibilité avec la ligne LGV à cause des champs magnétiques qui sont créés.

Je voudrais savoir par rapport aux animaux, par rapport aux pigeons, aux abeilles, et éventuellement aux humains, si cela a de l'importance pour EDF.

Didier MESTRUDE

Donc la protection cathodique, vous allez...

J'attends qu'ils se calment pour vous répondre normalement.

Didier LALISSE

Pas de problème.

Didier MESTRUDE

La protection cathodique n'est valable que si vous avez une canalisation acier. Alors, effectivement, si vous avez une protection cathodique sur les canalisations acier, il y a des règles de construction, on doit... il y a des règles d'éloignement par rapport aux sources perturbatrices comme les voies de chemin de fer, comme les lignes hautes tensions, et cetera. Donc, si on respecte ces règles d'éloignement, il n'y a plus de perturbation dans ce domaine-là.

Didier LALISSE

Ce que je vous demande simplement, c'est justement la distance, par exemple, par rapport à... Approximatif, on n'est pas à trois mètres près. Mais si c'est de l'ordre de 100 mètres...

Didier MESTRUDE

Alors, je vous réponds comme la dernière fois. Il n'y a des gens qui ne travaillent 20 ans de leur vie que sur la protection cathodique, je n'ai pas la prétention de vous donner au millimètre les distances. Pour mémoire, je ne vais pas vous donner une enveloppe, minimum 20 à 30 mètres de différence par rapport aux éloignements. Croisement perpendiculaire à tous les tracés risquant d'amener des perturbations comme les lignes chemin de fer, perpendiculaires à tous les tracés comme lignes haute tension. Mais alors après, ne me demandez pas plus précisément, on passera par des cabinets spécialisés là-dessus.

Didier LALISSE

Non ! Mais je vous remercie. 20 ou 30 mètres, cela donne déjà une idée aux gens de la zone qui sera impactée par le saumoduc. Merci.

Claude BERNET

Ecoutez ! Les bons élèves, on vous admire là, mais... On va peut-être passer à d'autres considérations.

Alors, messieurs, l'un ou l'autre, vous êtes l'un à côté de l'autre, voilà ! Micro.

Didier TOUSIS

Bonjour à tous ! Donc, je suis un représentant du Collectif citoyen Stockage-Gaz-Landes. On m'a chargé..., j'espère que cela ne sera pas trop long, j'ai médité, cela va faire à cinq ou six minutes. Comme on n'a pas eu le temps, en fait, de proposer notre cahier d'acteurs suffisamment tôt pour qu'il soit disponible, donc on a fait un petit résumé de notre cahier d'acteurs. C'est ce que je vais vous lire maintenant. On nous a souvent posé la question : qui êtes-vous ? Combien êtes-vous ? Et que voulez-vous ? Donc, je vous fais grâce à des détails, vous commencez à nous connaître, nous sommes un collectif de citoyens regroupés autour d'un site, et qui, nous sommes donné d'abord pour mission de relayer l'information, puis de sensibiliser les populations, enfin de mobiliser et de fédérer les oppositions. Dans chaque domaine de ce dossier complexe, nous avons mené des recherches, sollicité des compétences, mis en ligne des textes et des liens, apporté des contributions scientifiques, n'en déplaise à Monsieur BELLEC. Nous ne sommes pas une bande d'ignares débordés par leurs émotions.

Claude BERNET

Mais je ne le dis pas.

Didier TOUSIS

Voici une liste, voici la liste, je suis désolé Monsieur le Président de la répéter à ma manière des craintes qui se sont vite changées en conviction.

- Pollution de lignes des plus belles plages du monde par le rejet massif en mer de produits de forage : sel, élément douteux et particulier des associés.
- Destruction délibérée du patrimoine naturel des Landes, jusque-là, protégé, et de symboles tels que les Barthes de l'Adour et les derniers espaces sauvages de la Côte Sud des Landes.
- Danger de fuite de saumure et de pollution sur des sites naturels sensibles jusqu'aux nappes phréatiques le long des 40 kilomètres du parcours du saumoduc. Dévalorisation du patrimoine foncier de toute une région
- et mise en danger de l'activité touristique par la présence d'un chantier de plus de 10 ans au cœur même de l'espace naturel.

On regarde cela, que valent vos 25 emplois et vos hypothétiques emplois indirects.

Risque avéré Seveso II sur le site de stockage dans une région de potentiel risque sismique.

Gaspillage d'une matière précieuse telle qu'est le sel.

Pérennité réelle du projet, chantier de dix ans au moins dans un contexte de remise en question énergétique et face au choix politique à venir.

Opportunité économique d'un projet de 650 millions d'euros pour le stockage d'énergie fossile importée, rapport coût/nécessité d'un tel choix en regard des options en énergie renouvelable.

Combien nous sommes ?

Il y a sûrement des spécialistes en son âge et en arithmétique pour résoudre l'équation qu'est venu proposer l'organisateur du débat public. Que pense la population du projet ? Faut-il ou non réaliser cet ouvrage ? Sur un bassin de population de 100 000 foyers ciblés par l'envoi du CNDP et réduits au pourcentage d'une élection, en tenant compte des abstentions, des paramètres habituels et cetera, combien sommes-nous ? Une écrasante majorité. Partout, se sont tenus des votes et des discussions,

au sein des municipalités, dans les avis recueillis par la CNDP, dans les cahiers d'acteurs, dans les réunions, au sein des Assemblées régionales du Conseil économique et social d'Aquitaine, les associations concernées par l'environnement, par l'océan, les associations de riverains, les acteurs de tourisme, du thermalisme, de l'agriculture, de la forêt, de la pêche, du surf, l'opposition au projet à rassembler les avis, réunissant des personnes d'univers d'opinions politiques de toute tendance et bien au-delà des territoires consultés. Les saisonniers, les touristes, les amoureux des Landes, les jeunes nous ont exprimé leurs soutiens.

Avons-nous encore besoin d'un sondage ou de plus d'éléments pour conclure ainsi à l'évidence ?

Au jour d'aujourd'hui, 5 500 signatures en 17 jours de pétition, sans aucun moyen financier à notre service.

Combien serons-nous en juin lors de la prise de décision d'EDF ? 20 000 ? 30 000 ? Plus ? Combien cela représente-t-il en pourcentage de la population ciblée ? Des centaines de commentaires d'indignation, les entendez-vous ?

Pensez-vous que ce soit seulement des réactions superficielles, des indignations de façade, le site ? Plus de 50 articles et 200 liens d'informations, 1 600 abonnés à la lettre d'infos, 15 000 visiteurs en six semaines ont consulté 40 000 articles. On vous a battu Monsieur le Président, désolé. Le travail du CNDP, c'est nous qui l'avons réalisé en grande partie avec un site, quelques paires de bras et sans un sou. Nous avons récolté quatre fois plus d'avis en 15 jours que la Commission en trois mois. Nous avons contribué et informé les populations locales, les organismes, les associations, les personnalités de la société civile, les élus de tout bord, nous en avons rencontré beaucoup.

Nous avons envoyé 420 courriers pour demander solennellement aux élus locaux de se présenter pour ou contre le projet, puisque c'est ainsi que la question est posée par la CNDP, n'en déplaise encore à Monsieur BELLEC.

Les élus s'engagent, les réponses arrivent.

- Dax a émis de forte réserve,
- Magescq a exprimé clairement sa désapprobation,
- Moliets a fait voter une motion contre le projet,
- Seignosse, malgré le décès de Monsieur Ladislas de Hoyos nous a assuré de son opposition.
- A Vieux-Boucau, 13 voix contre, 2 voix pour.
- A Messanges, unanimité contre le projet.
- Hossegor vient de faire voter une motion, une abstention, tout le monde contre.

Nous attendons très rapidement les réponses de Soustons et de Capbreton. Nous avons largement contribué à remplir les dernières réunions de Seignosse et de Tyrosse et celle de Habas. Nous avons réuni spontanément près d'un millier de personnes sous la pluie, sur la plage de Messanges le 22 janvier. La démocratie participative s'est ainsi exprimée par notre intermédiaire. C'est une responsabilité que nous assumons.

Nous serons les porte-parole de tous ces cris des colères, nous convainçons les fatalistes, les résignés de faire entendre leurs voix jusqu'au bout, parce qu'elle est la voix de la démocratie.

Ce que nous voulons, même en évacuant les questions thématiques proposées lors du débat, questions relatives aux études géologiques, à la sécurité du site, du saumoduc, les questions liées à la sylviculture, à la pêche, au tourisme, que restera-t-il ? La même chose. Une immense majorité de citoyens déterminés jusqu'au bout à ne pas négocier de compensation, à ne pas risquer d'impacter en mètre carré de terre ni en mètre cube d'océan pour des raisons qui n'en sont pas, parce qu'il n'y a pas de raison. Il y a toujours un moment dans l'histoire où le sentiment profond des peuples s'accorde avec celui des intellectuels et des experts.

C'est cette alchimie qui s'opère à notre époque et c'est pourquoi nous désirons participer à ces changements. Cette conscience collective s'exprime par la démocratie participative. Lorsque nous nous mobilisons pour faire entendre notre voix, ce n'est pas pour bouleverser l'ordre des choses, ni celui des idées. Nous réclamons simplement que soient respectés les engagements du peuple français, en matière de protection de l'environnement, charte de l'environnement de 2004, les

directives du Grenelle de l'environnement, que soient prises en compte les décisions et les directives européennes en matière d'énergie et de protection de la nature. Nous demandons aux élus locaux, régionaux et nationaux, mais également aux administrations de mettre leurs actes en adéquation avec la loi et avec leurs idées, nous rappelons la parole de François Mauriac mise en exergue par le Conseil régional d'Aquitaine : « Il ne sert à rien de l'homme de gagner la lune, s'il vient à perdre la terre » et d'Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

En conclusion, puisque la démocratie met en place des consultations publiques, nous réclamons que soit entendue et respectée la volonté profonde d'une immense majorité de citoyens qui refusent de détruire la moindre parcelle de ce qu'il reste de leur patrimoine naturel pour un projet dont les enjeux sont largement spéculatifs et qui ne s'inscrit ni dans la philosophie d'une nouvelle manière de vivre le monde, ni dans la réalité d'une politique énergétique d'avenir. Nous demandons, si quiconque met en doute cette volonté, que soit organisée une consultation par référendum sur le territoire concerné.

Depuis le début des réunions, EDF se présente comme une entreprise privée sans aucune aide de l'Etat. Aujourd'hui, on nous dit que, je cite : « C'est une entreprise qui appartient à la collectivité et que nous sommes tous donc un peu actionnaires d'EDF ». Mettons-nous d'accord et cessons de jouer sur les mots. Quoiqu'il en soit, comme l'a démontré Monsieur le Président de la Commission : « Non ! Vous n'avez pas les autorisations pour mettre en œuvre ni exploiter ce projet », encore une fois, cessons de jouer sur les mots, ce n'est pas ce que réclame la pédagogie ni la vérité. Ce sont aux instances de l'Etat, aux administrations, aux élus, mais encore aux citoyens durant la concertation lors de la phase d'enquête publique qu'il incombera d'empêcher cette aberration. En restant opposés de toutes nos forces à ce projet archaïque, comprenons tous que nous militons pour une autre manière d'envisager l'avenir de notre territoire, pour une véritable politique énergétique, pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel, autant de volonté, de détermination, d'ambition, de décision inscrite dans chacune de nos lois et qui transpire dans les discours de chacun de nos dirigeants. Nous demandons donc solennellement aux responsables d'EDF de retirer leur projet avant d'entrer en conflit avec la population. Si tel n'est pas le cas, nous demandons en accord, je crois, avec le Conseil économique et social d'Aquitaine et le Conseil régional pour la protection de la nature, la prolongation du débat public.

Je vous remercie.

Claude BERNET

Alors... Bien. On me fait remarquer que personne de la tribune ne s'est encore exprimé. Donc, il y a une dame qui a le micro, je lui donne la parole.

Christine LADEUX

Bonsoir ! Pour ma part, je vais être simple. Christine LADEUX de Habas, Coordinatrice de l'AMAP de Misson, Association pour le maintien de l'agriculture paysanne et soucieuse de donner du travail à des producteurs en les mettant en relation avec des consommateurs. Les producteurs qui se donnent du mal pour offrir des produits de qualité et en retirer un revenu loin d'être mirobolant. Je suis fille d'agriculteur et je suis née ici au milieu de la campagne, et c'est pour cela que j'aime la terre et je veux la respecter. J'aime les arbres, j'aime l'herbe verte et l'air qui nous entoure. J'aime la nature, mais je n'aime pas ces champs où c'est à l'œil nu, car l'on y jette des pesticides. De ce fait, je comprends les personnes qui sont venues s'installer dans notre région pour son bien-être, je comprends également les pêcheurs, les surfeurs, les personnes du littoral qui sont inquiètes de leur mer, leur vie. Je m'inquiète pour ces poissons et cette flore qui vont recevoir cette décharge et recevoir cette décharge de sel sur leur passage et qui leur sera fatale.

Bien que je comprenne les nécessités énergétiques et la problématique de notre consommation d'énergie. Au fond de moi, cela ne me réjouit pas d'autant plus que tous nos efforts se portent sur la protection du littoral.

Comment peut-on autoriser ces rejets ? Je vous renvoie à l'article du Sud-Ouest paru avant-hier sur les 6 millions d'euros qui vont être consacrés au littoral pour les installations et la protection de la dune menacée d'érosion. N'y a-t-il pas là une discordance ? N'y a-t-il pas d'autres alternatives à étudier ? Votre projet est bien étudié, bien préparé s'appuyant sur des données très techniques et dont je ne suis pas compétente pour les apprécier. Seulement, j'ai relevé des informations parues sur votre site dans le cahier des acteurs par les Amis de la Terre et qui mettent l'accent sur les points suivants. Je cite. Le lessivage utilise un produit neutre pour protéger le haut de la cavité et conduire la forme de la cavité. A Messanges, EDF précise par oral qu'il s'agirait d'azote gaz. Aucune trace n'est trouvée dans la littérature de cette technique en « ciel d'azote », rien dans la documentation d'EDF. Le passage du saumoduc pose le problème de la tranchée, il y aura atteinte et destruction dans plusieurs zones sensibles. Comment seront passées les arrières dunes anciennes ? Cela n'est pas précisé.

L'étude de la SOGREAH, fort bien faite, est toutefois critiquable : la nature du rejet est connue par un unique carottage, alors que le BRGM dans deux études sur les masses salines des Landes alertait du manque d'homogénéité potentielle du diapir de Benesse Saint-Pandelon. Nous nous inquiétons de la nature exacte des rejets tant en dissolution qu'en suspension et des boues d'insolubles remontées. Nous demandons la déconstruction du saumoduc partout où cela sera techniquement possible. La neutralisation ne convient pas, elle reporte sur d'autres, les coûts et les risques. Les études de Géostock ne donnent pas de renseignements sur l'intérieur du diapir, elles sont imprécises sur sa forme et révèlent des failles sur les flancs du diapir.

Les études du BRGM montrent l'existence d'intercalations ophitiques dans le sel gemme et des systèmes de failles voisines du diapir en l'affectant en certains endroits. Ce système de faille s'est mis en place et évolue en plusieurs phases, il peut encore évoluer. Des études plus précises sur le diapir ainsi qu'une analyse plus détaillée des faciès triasiques seraient nécessaires. Voilà ! Donc, je voudrais votre avis là-dessus. Merci de m'avoir écouté.

Grégoire RICHEZ

Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse. Je ne vais pas forcément chercher à être exhaustif puisque vous soulevez des questions auxquelles nous avons déjà au moins assez largement répondu dans les débats précédents. Sur la technique du lessivage avec emploi d'un ciel d'azote pour contrôler la forme de la cavité, c'est une technique qui n'est pas, effectivement, la technique qui était traditionnellement utilisée, mais qui est maintenant utilisée sur plusieurs sites et elle est largement documentée pour les professionnels du secteur. Alors, peut-être qu'effectivement vous ne trouverez pas beaucoup de documents sur Internet en français à ce sujet-là, mais c'est une technique qui est maîtrisée et largement employée.

Sur la nature des rejets, nous avons indiqué qu'effectivement, des essais de dissolution de carottes ont déjà été menés à l'occasion du premier forage. Le deuxième forage permettra d'amener des données complémentaires à ce sujet. Et je souhaiterais préciser que de toute façon, comme a pu le dire le Président BERNET, l'obtention d'éventuelles autorisations de rejet nous amènera à vous déposer des dossiers détaillés qui seront revus par l'Administration avec des critères, qui ne porteront pas uniquement sur le sel, mais également, éventuellement, sur les autres espèces chimiques qui pourraient être présentes. Sur les aspects géologie, Christophe, tu peux apporter...

Christophe VERNOUX

Oui, bonjour ! Donc, dans vos questions, il y en avait une, en fait, sur la composition de la série évaporitique, comme on appelle cela, effectivement, ce n'est pas que du sel. Il faut bien voir, en fait, si on remonte au mécanisme de dépôt, on a tout un cycle qui se met en place. Imaginons, c'est virtuel, mais imaginons une colonne de 1 000 mètres d'eau de mer que l'on évapore, il faut voir qu'au final, on va avoir à peu près 16 mètres de dépôt, et dans ces 16 mètres de dépôt, en première partie, on aura un demi-mètre de gypse, ensuite 12 mètres de halite, donc, c'est le sel NaCl que tout le monde connaît, et suivra ensuite les sels de potasse. Et en fait, vous voyez bien que pour atteindre ces 1 500 mètres de dépôt que l'on a dans la série en place dans les Landes, en moyenne bien sûr, vous allez devoir répéter pendant 40 millions d'années des cycles, ainsi de suite. Ce qui fait que, évidemment, le sel, la série en place, on a toute une série de séquences comme cela, de mélanges, donc anhydrites, parce le gypse, en fait, lorsqu'il va s'enfoncer sous terre, il va perdre son eau et va devenir de l'anhydrite, donc on va avoir toute cette série anhydrite, halite, et parfois lorsqu'il y a une crue, on va avoir donc des dépôts argileux. Voilà ! Il faut imaginer que tout ce matériel a été repris et monté avec le diapir, et évidemment, est inclus dans le diapir. Voilà !

Jean-Michel MAURESMAU

Bonsoir ! Jean-Michel MAURESMAU de Soustons. J'ai posé douze questions sur le site. Il fonctionne bien, les questions arrivent. J'ai beaucoup lu. J'ai passé ma semaine de vacances entre Noël et le premier de l'an, je me suis bien amusé, bien régalé. Je ne parle pas trop, trop bien anglais mais j'ai trouvé pas mal de rapports en français. Je n'ai toujours pas des réponses à mes questions, je suis un peu embêté. Or, du coup, j'ai pris le parti de décider que j'étais contre ce projet.

Quarante-trois secondes. Cela y est, j'ai dit l'essentiel. Je vais abrégé parce que de toute façon, je ne pose plus de questions à EDF. J'ai distribué un petit papier et cela, cela va vous montrer notre résolution parce qu'on est Landais, qu'il y a deux jours, on fêtait le passage de la tempête Klaus, qu'on s'en est relevé, qu'on est tous là. Et ce que je vais lire, j'espère que les autres personnes qui ont le petit papier vont le lire avec moi. Parce que cela veut dire que jamais, jamais, on n'abandonnera.

Le Pin des Landes, de Théophile Gautier.

Si vous parlez tous, tous ceux qui ont le papier, je n'aurai pas besoin de micro. La voix du peuple n'a pas besoin d'artifice.

Claude BERNET

Oui, mais en l'occurrence, la voix du peuple est enregistrée. Je m'excuse mais, c'est technique, cela. Désolé !

Jean-Michel MAURESMAU

Théophile Gautier, le Pin des Landes.

« On ne voit en passant par les Landes désertes,
vrai Sahara français, poudré de sable blanc,
surgir de l'herbe verte et des flaques d'eaux vertes,
d'autre arbre que le pin avec sa plaie au flanc ;
car pour lui dérober ses larmes de résine,
l'homme, avare bourreau de la création,
qui ne vit qu'aux dépens de ce qu'il assassine,
dans son tronc douloureux, ouvre un large sillon !

Sans regretter son sang qui coule goutte à goutte,
le pin verse son baume et sa sève qui bout,
et se tient toujours droit sur le bord de la route,
comme un soldat blessé qui veut mourir debout.
Le poète est ainsi dans les Landes du monde ;
lorsqu'il est sans blessure, il garde son trésor.
Il faut qu'il ait au cœur une entaille profonde
pour épancher ses vers, divines larmes d'or ! »

Merci.

Claude BERNET

Alors, je n'aime pas faire des promesses mais Théophile Gautier sera cité dans le rapport, tout de même. Alors, par ici, peut-être monsieur, voilà.

Hervé DARRIANE

Oui, bonjour ! DARRIANE Hervé de Rivière, habitant de Rivière, je suis natif des Landes. Et je vous ai posé une question à Saint-Paul-lès-Dax, et je ne suis pas très content des réponses. Vous m'avez dit que vous allez traverser L'Adour par forage dirigé, alors que dans 5 ans, ils vont construire un pont. Alors, est-ce que vous ne pouvez pas mettre votre argent plutôt à la construction d'un pont que de passer sous L'Adour ? Deuxième question. Moi, je suis chasseur de gibier d'eau, donc certains vont vous donner des leçons, mais je connais bien les Landes et la vallée de L'Adour. Et en ce moment, on est envahi par de la Jussie et de l'Elodée de Brésil. Est-ce que vous pouvez faire l'étude avec votre saumure pour faire un traitement de cette plante envahissante dans la vallée de L'Adour, étant donné que cela pourrait peut-être vous éviter de rejeter tout ce sel dans la mer ? Bon. Après, je pense que ce serait une valorisation. Alors, personne jusqu'à présent, tout le monde rigole, mais personne n'a trouvé la solution pour cette plante qui envahit toute la vallée de L'Adour et bon, voilà. Alors, on n'a pas les moyens pour lutter contre cette plante. Alors, je donne l'occasion, est-ce que vous pouvez trouver une solution ? Voilà ! Et surtout pour le pont parce que le pont, cela va coûter des sous aux contribuables, et si vous avez un peu d'argent, vous devez le passer sous l'Adour ou passer par-dessus, quoi.

Grégoire RICHEZ

Ecoutez ! Je note vos deux suggestions. En ce qui concerne d'envisager le passage du saumoduc sur le pont, pourquoi pas. On est prêt à regarder cette option-là. Il faudra être vigilant aussi, non seulement pour la traversée de L'Adour en tant que tel mais aussi, je veux dire, des rives qui sont sensibles sur le plan naturel et s'assurer qu'effectivement, la pose du saumoduc à ce niveau-là puisse se faire dans des conditions qui soient acceptables, pas uniquement pour la traversée de la rivière elle-même mais aussi pour l'approche de L'Adour. En ce qui concerne la deuxième suggestion, je la note, je suis peut-être un petit peu plus sceptique a priori parce que, je ne suis pas sûr, exactement l'usage envisagé pour la saumure, mais bon, on peut regarder.

Arnaud TAUZIN

Bonjour ! Arnaud TAUZIN, je suis Conseiller régional d'Aquitaine. Je voudrais juste en préalable vous dire que je n'ai aucun a priori contre ce que fait EDF au sens large. Je pense que le fait d'avoir une énergie électrique peu chère est une chance pour notre pays et plus globalement que nous ayons des stockages d'énergie permet aussi de lutter contre les spéculations et de réguler les augmentations et les baisses.

Maintenant, si le stockage est nécessaire, je ne suis pas prêt à l'accepter n'importe comment et n'importe où. Je pensais que ce débat public au travers de l'information qui serait donnée et des réponses que vous auriez pu apporter, aurait été l'occasion de rassurer les populations. Or ce que je constate en tant qu'élu, c'est que plus des réunions sont menées, plus une forme d'inquiétude s'accroît largement au-delà des cercles très mobilisés contre votre projet, plus largement l'ensemble de la population a de sérieux doute quant au sérieux des études et quant à l'objectivité des réponses qui sont formulées. C'est pourquoi je vous demande solennellement que soient poursuivies ces études, qu'il y ait des avis de cabinet totalement indépendants de vous qui puissent corroborer les avis que vous avez mis dans les éléments de réponse jusqu'à présent, pour qu'au-delà, nous n'ayons pas simplement des avis mais des certitudes, c'est-à-dire plusieurs avis concordants, je pense en particulier au rejet de saumure qui m'inquiète particulièrement.

Parce que, comprenez bien, s'il devait y avoir des risques, nous pourrions accepter un projet comme le vôtre, parce que ce sont les deux éléments sur lesquels je voudrais quand même insister. Ce projet va à l'encontre de la chance principale qu'ont les Landes d'un espace préservé, d'une côte qui a su éviter le bétonnage que, malheureusement, ont connu d'autres littoraux ailleurs en Europe, que nous avons des espaces protégés comme les Barthes de L'Adour, et que la nature est à l'origine de la plupart des richesses des Landes. Donc, premier point, votre projet va à l'encontre de l'image sur laquelle s'appuie beaucoup des activités landaises ; et deuxièmement, les avantages qu'on nous procurait en termes d'emploi et de taxe, ce qui va remplacer les taxes professionnelles, sont très faibles. Vingt emplois, tout le monde aura compris que c'est excessivement faible mais même 7 millions d'euros de budget, c'est très peu au regard des 460 millions de budget du Conseil général, des 1 200 millions du Conseil régional. Je dirais que si on ne devait regarder que ces avantages-là, votre projet n'a aucun intérêt pour notre Département. Nous avons sur ce Département une vocation industrielle forte, il y a des industries avec des incidences écologiques ou de nuisances qui sont fortes, je pense à des aciéries, à des papeteries, mais qui nous génèrent des emplois, et qui nous génèrent des cotisations largement supérieures à votre projet. Voilà les propos que je voulais qu'ils soient rajoutés au sein des rapports de la Commission nationale départementale.

Michel BELLEC

Je réagis monsieur le Conseiller régional à vos propos sur un plan plus général.

Je rappelle que notre projet, il est aujourd'hui très en amont de la prise de décision prévue parce que ce sont les préconisations de la Commission du débat public et de la loi. Donc, nous arrivons en présentation de ce débat public avec déjà un certain nombre d'études qui justifient le fait qu'on soit venu en débat public maintenant, parce que les études sont quand même déjà bien complètes et en particulier toutes celles que nous avons mises sur le site qui ont fait l'objet de beaucoup de commentaires. Par contre, elles devront être approfondies, et ce sera l'objet de la concertation qui s'ouvrira, si le projet se poursuit, dans la période à venir. Donc, on n'a pas aujourd'hui réponse à toutes les questions et à toutes les inquiétudes. Mais cela viendra dans la phase de concertation à venir. Donc, cela, c'est sur le plan plus général. Sur le plan plus particulier, je rappelle quand même que ce projet, il n'est pas en substitution à d'autres projets industriels que vous pouvez avoir dans votre région, simplement il s'ajoute, et si vous en avez d'autres, tant mieux. C'est un projet qui vient

s'ajouter aussi aux investissements industriels qui peuvent être faits dans votre région, qui procurent de l'emploi. C'est quand même 50 emplois, les emplois directs et indirects, ce n'est quand même pas rien, 50 emplois, ce sont des retombées fiscales.

Et ce sont aussi des pistes de valorisation de la saumure, on en a parlé tout à l'heure, sur lesquelles nous travaillons. Donc, le bénéfice pour les habitants et pour la région, il est quand même substantiel.

Claude BERNET

Alors, j'ai plein de demandes de parole. Je voudrais simplement vous faire remarquer qu'on se quittera tout de même à 23 heures 05 puisqu'on a commencé à 20 heures 05, et que d'autre part, il y a je voudrais qu'on consacre la dernière partie de la réunion à parler justement de la période à venir qu'on a évoqué à l'instant, sur lequel le maître d'ouvrage a à s'exprimer et vous aurez à répondre.

Alors, il y a un monsieur qu'on a... Mademoiselle, voilà, il y a un monsieur qu'on a loupé depuis un certain temps et qui est patient, merci beaucoup, voilà. C'est à vous.

Julien MATHA

Bonsoir ! Julien MATHA, je suis ostéopathe à Hossegor et résidant de cette ville. Bonsoir messieurs, mesdames de la Commission, messieurs d'EDF !

Tout au long du débat, depuis qu'il a commencé, donc avec la réunion de Messanges, plein de questions ont été posées, et sur beaucoup de questions, même chose qui revient, beaucoup de flou sur les réponses. Je ne m'attarderai pas sur des questions techniques. Juste une chose, par rapport à la valorisation de la saumure, certaines choses font vraiment sourire. Si vous consultez le site où il y a les réponses « valorisation de la saumure », on voit bassin à vague, piscine à vague. On en a une qui s'appelle l'Atlantique, Monsieur, elle n'est pas loin.

Pour ce qui est d'une autre piste, les Salins du Midi, vous nous avez dit dans les différentes réunions que vous discutiez avec l'entreprise des Salins du Midi. Aujourd'hui, de leur côté, il n'y a rien du tout. Le thermalisme, pareil. Alors, oui, on a parlé de magnésium à la dernière réunion. On vient nous parler, ici, d'une autre possibilité pour essayer d'éradiquer certaines plantes. En gros, on a un peu l'impression que c'est nous qui vous amenons certaines réponses. Quand vous nous dites, en début de débat, que vous avez mis sur le coup vos meilleurs experts, quand même, que vous avez potassé cela, sans vilain jeu de mot, que vous avez potassé cela pendant 3 ans, et qu'aujourd'hui, vous nous pondez cela, avec tout le respect que je vous dois, difficile à avaler.

Deux dernières choses, je vais être très bref.

Monsieur RICHEZ, lors de la réunion de Seignosse, à Capbreton aussi, une chose m'a profondément énervé. Quand vous parliez du mode de constitution du diapir, vous avez dit : « Effectivement, la mer a déposé le sel pendant des millions d'années ». En réécoutant le verbatim, vous dites, je ne n'ai pas les mots textuellement, mais en gros, vous dites : « C'est presque normal qu'on rende cela à la mer ». Au jour d'aujourd'hui, heureusement que la mer ne rend pas tout ce qu'on lui met parce que sinon, on ne serait pas bien.

Dernière chose.

Donc, je pose la question à vous, ou à l'un de vos experts. On est à 800 mètres cubes par heure de rejet. Ce matin, j'ai lu dans Sud-Ouest que vous projetez de faire passer tout cela dans des bassins de décantation. J'ai du mal à imaginer de faire passer 800 mètres cubes de liquide, quel qu'il soit, dans un bassin, et pour que cela ressorte à ce débit-là même pas transparent. Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'apporter une réponse sur ce que vous envisagez faire passer dans ces bassins et à quel débit ?

Merci.

Michel BELLEC

Monsieur, dans votre commentaire sur nos études, je rappelle qu'il y a deux points très différents. Le premier, ce sont les études proprement dites sur notre projet, dont nous avons la responsabilité. Et nous avons effectivement démarré depuis trois ans avec les experts, et ce sont les meilleurs experts de l'entreprise qui ont déjà l'expérience de ce type de projet de stockage. Donc, c'est pour cela que je réinsiste par rapport à des remarques qui ont pu m'être faites tout à l'heure. Je crois que je réagis assez vivement quand on met en cause la compétence de l'entreprise EDF à mener ce type de projet. Mais, donc, il est bien naturel que des projets de cette envergure durent longtemps, ce sont des projets d'investissement dans l'énergie, ce sont des projets qui sont, effectivement, très lourds en investissement, pour répondre à votre remarque de tout à l'heure, et qui prennent du temps pour les préparer, les mettre en œuvre, parce qu'après, leur exploitation va durer également longtemps. Mais c'est le propre des projets que l'entreprise EDF conduit déjà depuis que l'entreprise a été créée, il y a 60 ans. Par contre, tout ce qui touche à la valorisation de la saumure, où nous n'avons pas de réponse aujourd'hui, là, ce n'est pas notre métier, ce ne sont pas nous qui allons valoriser la saumure. Par contre, nous sommes intéressés. Nous sommes évidemment... Attendez, laissez-moi finir !

Claude BERNET

Laissez terminer, s'il vous plaît !

Michel BELLEC

Nous sommes intéressés à ce que la saumure soit valorisée parce que c'est un plus pour la collectivité au sein de laquelle nous faisons ce projet. Et ce que j'ai dit, c'est que nous mettrons en place les groupes de travail, les groupes d'initiatives pour regarder tout ce qu'il est possible d'être fait. Mais là, nous sommes un élément de ce groupe d'initiatives, mais ce n'est pas notre métier que de valoriser la saumure.

Julien MATHA

Je comprends ce que vous dites. Mais, est-ce que vous réalisez ce que vous êtes en train de dire ? Vous êtes en train de dire que vous allez rejeter quelque chose et que... Ce n'est pas à moi de le faire. Je le rejette et je ne m'en occupe plus. Cela, c'est triste.

Je veux juste vous faire comprendre qu'il est triste que vous ne vous sentiez pas concernés réellement par cet aspect-là. Venant d'une entreprise comme EDF, c'est triste. Voilà !

C'est une partie du projet sur lequel, je pense, vous devriez travailler plus.

Grégoire RICHEZ

Alors, Monsieur, juste quand vous dites que sur les aspects de valorisation de la saumure, c'est un domaine que l'on doit travailler, c'est exactement ce que Monsieur BELLEC vient de vous dire, on va le travailler. Voilà !

Et, par contre, on est persuadé que ce genre de sujet, il faut qu'on le fasse en concertation avec d'autres. Voilà, c'est ce qu'on vous dit. Et voilà la réponse sur les questions techniques que vous m'avez posées. Quand j'ai pu dire effectivement que, globalement, le sel qui est en place dans le diapir, c'est du sel marin qui est venu se déposer par évaporation, il y a plus de 200 millions d'années. C'était pour dire qu'effectivement, le rejet en mer ne contiendra pas que du chlorure de

sodium, mais il contiendra d'autres constituants chimiques qui sont ceux qui sont naturellement présents dans l'eau de mer. C'était le sens de cette remarque.

En ce qui concerne les bassins de décantation, je vous confirme qu'effectivement l'ensemble des flux de lessivage passeront dans des bassins de décantation de façon à ce que s'il y a des fractions solides qui sont entraînées lors du lessivage, celles qui ne seraient pas déposées dans le fond des cavités puissent venir se déposer dans ces bassins et s'assurer de la qualité des rejets en mer

Roland LEGROS

Bonsoir ! Roland LEGROS des Amis de la Terre et aussi de l'ACCRIIL tant que j'y suis. Alors, les Amis de la Terre ont pas mal travaillé sur ce dossier. Cela nous a pris du temps. On a fait pas mal de parutions, on manque de bol. On a oublié la meilleure parce qu'on vient de le découvrir.

Alors, en fait... si vous rappelez, ceux qui étaient à Capbreton lors d'une séance là-bas, ces messieurs d'EDF ont conseillé aux pêcheurs d'aller voir leurs homologues du Port de Wilhelmshaven, près d'Etzel là-bas, et de prendre contact avec eux pour qu'ils voient qu'en fait, tout se passait bien. De la même manière, dans le document qui vous a été remis à l'entrée, je crois que c'est page 33, on trouve, à l'appui d'une photo, dans le nord de l'Allemagne à Etzel, le groupe EDF réalise actuellement avec EnBW, un stockage de gaz en cavités salines. Les quatre cavités créées devraient offrir un volume global de 400 millions de mètres cubes, leur mise en service est prévue en 2012. Donc, la référence à Etzel revient sept fois avec au moins cinq photos. Alors, à la lecture de ce dossier, on peut se dire : « Tiens ! Voilà des gens compétents, ils savent ce que c'est que creuser une cavité saline. Donc, on ne va pas aller les gratter là-dessus parce qu'ils savent de quoi ils causent ». On avait tort. Et on avait tort parce qu'en cherchant un petit peu, on est tombé sur une série de données. On se demandait d'abord ce que faisait EDF en Allemagne, et depuis combien de temps il y était. Alors, on a pris des communiqués de presse d'EDF. Et alors, EDF, en fait, est rentrée en Allemagne de façon importante en 2010. En 2010, c'était la privatisation comme ici. Et en fait, le Land de Bade-Wurtemberg a vendu une partie des actions de la société EnBW. EDF a acquis 45 % de ces actions, et donc, est rentré en Allemagne, et la société EnBW devait être le vecteur d'EDF en Allemagne, il ne devait pas y avoir d'autres sociétés. Donc, voilà, il rentre là. Alors, après, on trouve une autre... on se demandait : depuis quand ils sont à Etzel puisqu'ils font des trous là-bas ? On a trouvé un communiqué de presse d'EDF, qui date de juin 2007 et qui nous annonce qu'un accord est intervenu entre les exploitants des cavités salines d'Etzel et le groupe filiale d'EDF, EnBW, et EDF bien entendu. Cet accord prévoyait qu'EnBW et EDF pourraient utiliser les cavités de stockage d'Etzel à l'horizon 2010. L'extrait du communiqué de presse, c'est : « EDF et l'énergéticien allemand EnBW, détenu à 45% par EDF, ont chacun signé un accord avec la société allemande IVG Immobilien pour stocker du gaz naturel à l'horizon 2010 à Etzel, près de la Mer du Nord. Ces accords autoriseront EDF et EnBW à utiliser, pendant une durée de 35 ans, des infrastructures de stockage en cavités salines pour un volume total de plus de 400 millions de mètres cubes. EDF et EnBW conduiront un projet de réalisation d'une station de compression périphérique au stockage. Les travaux de construction et de la maintenance des installations seront réalisés par IVG Immobilien. Donc, en fait, CAVERNEN . Il est aussi écrit : « Les travaux de construction et la maintenance des installations seront réalisés par IVG Immobilien ».

Donc, jusqu'à preuve du contraire, EDF n'a jamais rien creusé là-bas à Etzel. Et pourtant, ils n'arrêtent pas de nous dire qu'ils ont une forte expérience là-bas. Si EDF n'a aucune expérience dans la mise en œuvre et l'exploitation de réservoirs de stockage de gaz dans les cavités salines, cette société n'a aucun retour d'expérience pour ce type d'exploitation.

Alors, cela, Monsieur le Président, c'est une lettre que les Amis de la Terre vous ont écrite et que nous espérons que vous lirez.

Et puis, on a quand même cherché à aller un peu plus loin. Et donc, on était en 2007, ils passent un accord pour louer des cavités. En 2010, qu'est-ce qu'on trouve ? On trouve que le Land de Bade-

Wurtemberg, pour des raisons politiques qu'on n'évoquera pas, a décidé de demander à EDF de racheter les actions qu'il lui avait préalablement vendues. Donc, EDF a revendu ses actions de la société EnBW en fin 2010. Je vous rassure tout de suite, les actions ont été vendues au prix de la Bourse, avec un petit bonus de 18 %. Ce qui a permis à EDF, c'est écrit dans le communiqué de presse, « de se désendetter un petit peu ».

Bien. Alors, donc, premier problème.

Deuxième problème, on vient de recevoir... Ce matin, j'ai reçu avant de partir, j'étais ailleurs, aujourd'hui, on a reçu une contribution du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Alors, on a vu et attiré l'attention à Messanges sur... et même avant puisqu'on les avait rencontrés... enfin, on était censé les avoir rencontrés avant le débat public, sur la qualité du diapir de Pouillon-Mimbaste, et on leur avait dit qu'il y avait une étude du BRGM qui mettait fortement en doute la qualité de ce diapir. EDF, depuis Messanges n'a cessé de nous dire que cette étude de BRGM n'avait aucun intérêt, qu'elle n'était pas au bon endroit, que... après, au fur et mesure... que ce n'était pas assez profond, et cetera, et cetera. Le Conseil scientifique régional vient de donner un communiqué dans lequel, alors, je m'excuse, je ne l'ai lu que très en diagonale, je travaillais aujourd'hui. Mais, globalement, il reprend en plus grave nos affirmations et ils expliquent que ce diapir est « pourri » ou « fortement potentiellement pourri ».

Donc, voilà des gens qui sont incompétents manifestement, puisqu'ils n'en ont pas creusés, alors qu'ils disent qu'ils en ont creusés, qu'ils vont nous venir nous faire des trous dans un diapir qui est peut-être « pourri ».

Mais, ce n'est pas tout !

Claude BERNET

Six minutes quarante et une.

Roland LEGROS

Oui. Mais attendez, j'en ai encore une autre, parce qu'on vient de recevoir, hier soir, des documents intéressants qui arrivent d'Allemagne. Et on s'est intéressé au cas d'Etzel.

Alors, il faut savoir, pour les gens de Pouillon et de Mimbaste. Cela fait 30 ans que la société IVG Cavernen creuse à Etzel, il me semble qu'EDF a dit qu'il n'y a pas de problème, tout allait bien, il n'y a pas... Sauf qu'on vienne de découvrir qu'Etzel s'est effondré... enfin, s'est enfoncé de 26 centimètres. La société qui creuse les cavernes reconnaît que d'ici 2040, on en sera à 1,40 mètres, et en 2060, vraisemblablement 2,30 mètres. Nous avons reçu actuellement un paquet de documents que nous sommes en train de traduire, dans lequel il est indiqué globalement : il y a une dame qui a téléphoné, qui est quelque part par-là qui a eu une communication avec un vieux monsieur, un vieux monsieur qui est un résistant, c'est marrant les vieux messieurs qui sont résistants, il y en a en France aussi, et ce Monsieur lui expliquait ce qui se passait. Actuellement, du côté d'Etzel, de temps en temps, on voit apparaître, alors elle m'a dit : « des lacs d'hydrocarbures », on sera plus modeste, on dira des fois des « petites mares » d'hydrocarbure, que « de temps en temps cela sent le gaz » et « c'est assez incommodant ». Et alors... Bien entendu, ils ont décidé de continuer à jouer. Et actuellement, ils ont l'idée... alors, ce n'est pas forcément EDF, mais ils ont l'idée de stocker du CO₂. Vous savez que le CO₂, c'est très à la mode de le stocker, et on veut en mettre donc dans ces cavités, là-bas, du côté d'Etzel. On a comme cela plein d'informations très intéressantes sur les fissures qui apparaissent dans les bâtiments, et cetera, et cetera...

Claude BERNET

Ayez l'amabilité de conclure, Monsieur Legros.

Roland LEGROS

Alors, je conclus.

Tout simplement, c'est que comme disait Monsieur CINGAL tout à l'heure, du côté de la Convention d'Aarhus, on s'est fait drôlement avoir, parce qu'EDF a menti, à moins qu'EDF creuse quelque part en cachette. Mais, a priori, d'après les documents que nous avons, ils n'ont jamais creusé des cavités salines à Etzel, donc ils s'en recommandent. Donc, je ne sais pas, mais je pense que quand les Amis de la Terre ont dit qu'il y avait de l'arnaque, je pense qu'on était largement en dessous de la vérité. Et nous demandons à ce que ce débat public soit revu, rallongé, voire même annulé, parce qu'il y a trop, trop de choses bizarres.

Claude BERNET

Bien ! Alors, Monsieur Legros... il y a beaucoup de questions parce que, effectivement, c'était très long, mais il y a beaucoup de questions.

Sur la première, moi, vous m'avez adressé une lettre recommandée, je vais vous répondre également par lettre recommandée.

J'ai demandé à EDF de me fournir les éléments de réponse, je les contrôlerai, et je vous répondrai sur cette affaire.

Sur l'autre affaire d'Etzel, vous me dites : « On traduit les documents ».

Quand vous les aurez traduits, vous pouvez nous les envoyer, on les publiera sur le site.

Quant au Conseil scientifique que vous avez cité, je l'ai moi-même cité dans mon intervention, nous avons reçu son avis.

Je ne sais pas si c'était hier ou il y a deux jours. Mais on l'a mis sur le site, il est important et il faut le regarder. Alors, pour ce qui est de la prolongation du débat, parce que c'est une question qui a déjà été posée par quelqu'un d'autre, j'en ai référé à la Commission nationale du débat public, en tout cas à son président, nous ne sommes pas dans des cas de prolongation du débat.

Vous savez que les prolongations du débat, d'abord, c'est très rare et il faut une décision motivée de la CNDP ; et c'est uniquement lorsque, par exemple, des circonstances exceptionnelles, comme je ne sais pas, c'est arrivé que des débats soient interrompus par une tornade dans les départements d'Outre-mer... Oui, oui, je vous donne cet exemple, parce que, c'est comme cela.

On ne gagne pas de temps. Enfin, je ne vois pas quel intérêt il y aurait à prolonger un débat qui s'est déroulé de façon extrêmement riche, qui a donné des résultats nombreux.

Au-delà, et on va y venir d'ailleurs, dans la dernière partie, je voudrais bien qu'on l'aborde à un moment quelconque, au-delà de ce débat, il y aura autre chose ou peut-être rien d'ailleurs, si EDF répond à l'invitation, qui lui a été faite par l'un d'entre vous, de retirer son projet. Mais si ce n'est pas le cas, il y aura quelque chose ; et ce quelque chose se déroulera dans le temps. Ce n'est pas dans les deux mois de prolongation du débat qu'on changera quoi que ce soit. Le CESER, par exemple, demandait une prolongation de deux mois, parce que des nouvelles études sont nécessaires. Aucune de ces études ne sortira dans les deux mois ou alors, il faudrait un miracle. Monsieur CINGAL souhaite dire un mot, là ?

Georges CINGAL

Oui, il me semble qu'en la circonstance, il y a suffisamment de personnes qui demandent une contre-expertise à l'étude SOGREAH pour que, justement, on attende d'avoir les résultats de cette contre-expertise. Et vous avez l'occasion de pouvoir, c'est prévu par la Commission nationale du débat

public, vous avez la possibilité de prolonger ou de demander à la Commission nationale de prolonger ce débat, tant qu'on n'a pas les résultats de la contre-expertise.

Claude BERNET

Monsieur le Président, vous citez un exemple tout à fait précis. La contre-expertise de l'étude SOGREAH, elle ne sera jamais faite en deux mois. Tout simplement parce que notamment... et on en a parlé dans les réunions avec les pêcheurs, il faut prolonger ces études sur des cycles annuels. Et un des plus qu'on pourrait apporter, c'est d'avoir des données qui soient recueillies à des moments différents de l'année.

Michel BELLEC

Juste une réponse à Monsieur Legros concernant EDF en Allemagne et le site d'Etzel.

Donc, je passe sur l'aspect industriel de nos relations avec EnBW qui n'a rien à voir avec le débat de ce soir. Par contre, je vais sur ce que vous avez expliqué sur le site d'Etzel.

Alors, Monsieur Legros, en fait, vous partez d'une information qui est juste, et vous en faites une interprétation qui est fantaisiste.

L'information juste, effectivement, nous travaillons avec une société dont les initiales sont IVG, qui est le concessionnaire du site, pour le compte non seulement d'EDF et d'EnBW, mais également de toutes les grandes compagnies gazières européennes. Il y a Gazprom, BP, E.ON, Orgaz et également les autrichiens d'OMV. Donc, l'ensemble de ces sociétés travaillent sur ce site, et il y a une société qui s'appelle IVG, qui est le prestataire et le concessionnaire pour l'ensemble des industriels. Mais la responsabilité est bien chez nous. Donc, ce sont nos experts qui prennent les décisions et qui exploitent, en fait, ce type d'installation ; que d'ailleurs, nous allons mettre en service dans quelques semaines. Donc, le dossier a bien été mené par nos experts. J'ajouterais que l'Allemagne n'est pas le seul endroit où nous travaillons, et nous travaillons aussi en Angleterre sur le site de Oil House, où là nous avons démarré l'exploitation, déjà, il y a une dizaine d'années.

Vous partez d'une information qui est juste, mais c'est l'interprétation qui est... je m'excuse de le dire, mais qui est complètement tendancieuse.

Frédéric COMPAGNON

Bonsoir ! Je m'appelle Fred COMPAGNON, je suis né à Bayonne. J'ai vécu, ici à Habas, quand j'étais petit, et j'étais à l'école à Labatut. Je suis surfeur professionnel, j'habite à Capbreton, et je connais bien la région et je l'aime. Et il y a des choses qu'on ne peut plus manger et plus consommer à cause de la pollution : par exemple, les poissons de rivière qui sont pleins de PCB ; les abeilles, ici, elles se font attaquer par le frelon asiatique ; les poissons de mer, ils sont pleins de mercure et de PCB aussi à la sortie des estuaires. Je voudrais savoir, quand les grandes entreprises, comme EDF, vont prendre en considération que le jour où le peuple aura faim et qu'il ne pourra plus manger, c'est là que cela n'ira plus ?

On parle tout le temps d'argent, de ressources pour l'électricité et d'énergie et tout cela. Mais on ne peut presque plus manger dans la nature ! Et ce que vous allez faire, cela va encore accentuer le problème : des métaux lourds, du sel en grande quantité, et de l'eau donc qui est plus dense, qui va tomber au fond, qui va faire mourir des animaux marins et des petits animaux qui vivent dans le sable et tous, qui sont la base de la chaîne alimentaire. Il faudrait prendre en considération que la planète, elle est en train de mourir, en fait ; et qu'il faut complètement arrêter ces histoires. Les cèpes, ils sont pleins de radioactivités ; quand on mange des cèpes ici, on se contamine. On ne peut

plus manger les poissons. Et on va où ? Et quand c'est que vous allez prendre en considération et prendre un masque et un tuba, allez voir les animaux qui meurent sur les récifs, et allez dans la forêt voir que plein de choses disparaissent ? Et aussi des autres choses, c'est qu'on parle tout le temps des Landes avec ce projet. Les courants côtiers sont nord-sud, cela veut dire que l'eau qui est déversée à un endroit, elle part vers le sud, c'est-à-dire le Pays basque. Donc, on met... On ne parle que des Landes, mais je pense aussi que le Pays basque est dans cette histoire aussi parce que l'eau, l'argile, et toute cette saumure arrivera aussi au Pays basque : elle longera la côte, elle n'est pas simplement à un seul endroit.

Voilà ! Mais il faut que... Voilà ! Le problème, c'est cela. C'est qu'on a des énergies plus propres, les grosses entreprises, comme EDF et tout cela, achètent les brevets pour continuer à faire de l'argent. Et là-dedans, quand même, vous êtes des humains, vous vivez avec nous, vous faites partie des animaux, et vous continuez ces problèmes ? Il faut qu'on arrête tout cela. Et c'est pour cela qu'on ne veut pas de ce projet. On veut vivre. On veut que nos enfants, ils vivent. On veut que la nature, elle continue à vivre. C'est bon, merci.

Philippe CARRASCO

Bonsoir à tous ! Bonsoir. Je m'appelle Philippe CARRASCO, je suis Président d'une association qui s'appelle « Pays d'Orthe Environnement ».

Claude BERNET

J'avais désigné quelqu'un d'autre pour prendre le micro

Philippe CARRASCO

J'attends mon tour, alors ?

Claude BERNET

Je vous la rendrai, rassurez-vous.

Christian LAVIELLE

Je vais faire très court. Monsieur le Président, mesdames, messieurs. Christian LAVIELLE, membre du collectif Stockage-Gaz-Landes et Léonais.

Vous avez reçu la participation de Monsieur FROIDEFOND, chercheur au CNRS, je ne vous donne pas tous ses titres pour que ce soit plus court. Ayant travaillé quand même 10 ans avec l'IFREMER, spécialisé les 20 dernières années sur l'exploitation des images satellites pour l'étude des particules en suspension dans le milieu marin. Je suis moi-même scientifique de formation.

Monsieur FROIDEFOND vous a donné un avis défavorable. Je ne prends pas les termes de l'avis défavorable. Je vous pose simplement une question pratique, Monsieur le Président. C'est à vous que je la pose.

Si demain nous réunissons un collectif de savants qui vous disent que ce projet est dangereux et offre les risques, dites à toute l'assemblée ici qu'on ne pourrait même pas agir et empêcher EDF de faire son projet, s'il est retenu d'utilité publique. Voilà ! Je voudrais que tout le monde le sache cela.

Claude BERNET

Alors, je vais... Puisque vous vous adressez à moi, je vais vous répondre de façon extrêmement pratique.

D'abord, toutes les interventions que la Commission reçoit, si elles sont dans le sujet, et ce qui est le cas de l'intervention de Monsieur FROIDEFOND, sont mises sur le site. Je crois que l'intervention de Monsieur FROIDEFOND, je l'ai lue sur le site, il y a deux jours.

Par ailleurs, pour aller un petit peu plus loin sur votre question. Si nous disposons, non pas la Commission du débat public, là nous ne sommes pas l'administration qui va décider, mais le jour où il y aura les autorisations administratives nécessaires, c'est-à-dire les autorisations de mettre en exploitation ce type d'opération, elles seront prises par le Préfet ou par le Ministre, parce que cela va remonter, et elles seront prises au vu de l'ensemble du dossier ; notamment, des avis scientifiques qui auraient pu être évoqués. Et s'il y a, comme vous le pensez, un danger pour la santé humaine ou l'équilibre des écosystèmes, il revient à l'autorité administrative de décider de ne pas signer. Je rappelle que nous sommes dans un pays où il y a un certain nombre de règles, et que ces règles sont d'ailleurs garanties par les juges. Et que donc toutes les indications qui sont données dans le cadre du débat public et en dehors du débat public : les avis scientifiques, il doit en être tenu compte. Donc, je réponds à votre question : ce n'est pas la Commission qui fera cela, mais c'est l'administration en charge de l'Etat.

Philippe CARRASCO

Alors, Philippe CARRASCO de l'association Pays d'Orthe Environnement. Il y a un visuel qui est assez intéressant là : à EDF, il y avait trois chaises, et puis, il n'y en a que deux bonhommes. Et, en fait, ce lui qui manque, cela devait être le rédacteur du projet parce qu'il y a son nom, c'est Monsieur BACHE. Voilà ! Juste pour vous dire qu'il y a les Droits de l'homme et du citoyen, et juste en dessous, il y a la Charte de l'environnement. Alors, je vous invite à relire l'article 5 de la Charte de l'environnement : « quand on ne sait pas, on ne fait pas ». Voilà ! Je résume vite. Par contre, nous, ce qu'on demande, c'est d'arrêter les frais. On n'a pas besoin d'étude complémentaire, on vous l'a dit plusieurs fois. Il est tout pourri ce dossier, on arrête tout. Voilà, merci !

Claude BERNET

Alors, avant de vous donner la parole, je voudrais simplement dire à ce Monsieur CARRASCO que ce qu'il vient d'énoncer, c'est le principe de précaution qui est inscrit dans la Constitution.

Adel OUKHABOU

Bonsoir Mesdames et messieurs ! Adel OUKHABOU, je suis le gérant de la société SUNRJ à Labenne Océan, donc je suis impliqué. J'ai un petit bébé de 9 mois, j'aimerais le voir grandir dans un milieu qui soit celui que j'ai connu pendant 40 ans. Alors, deux choses. EDF, cela veut dire Electricité de France, donc gaz, je ne sais pas pourquoi. Energéticien, donc, j'ai une solution pour repartir les valises pleines, pour ces messieurs : les centrales nucléaires du Blayais et de Golfech, cela fait peur. Il existe, je crois, des centrales au sodium. Donc, éventuellement, prendre ce sel et l'exploiter dans ces centrales-là, cela fera du bien. Cinquante emplois, je crois, créés, sachant qu'EDF ne renouvelle pas près de 20 000 emplois, donc en créer 50 quand on en supprime 20 000, ce n'est pas génial. Cela, c'étaient les petites questions. Je pense, on aura une réponse. Donc, je crois que j'ai fait le tour. Le sodium, on n'a peut-être pas besoin de l'utiliser de votre façon... de le rejeter dans l'océan du moins. Il faut juste changer de direction.

Martine ALBERTIN

Je suis Martine Albertin, je suis la responsable de l'antenne Sud Landes de Surfrider Foundation Europe. Donc, je rappelle à ceux qui ne savent pas, ce qu'est Surfrider Foundation. Donc, c'est une association à but non lucratif, Loi 1901, ayant pour but « la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit ».

Petit rappel. Donc, dans ce cadre, l'antenne Sud Landes Surfrider Foundation a été sollicitée par la population locale, suite au débat public organisé dans le cadre du projet EDF de stockage souterrain de gaz naturel et de saumoduc. L'objet des inquiétudes se résumait ainsi : celles de subir un projet aux conséquences locales, économiques et écologiques pénalisantes et irréversibles. La présentation du projet, le sujet même, nous a fait froid dans le dos. C'est d'actualité en plus, c'est vrai cela. Nous avons donc étudié le projet, le dossier fourni par EDF. Nous nous sommes informés, nous avons consulté plusieurs instances environnementales et scientifiques pour approfondir notre étude. C'est alors avec nos propres doutes, inquiétudes et incertitudes que nous avons assisté aux différents débats. Doutes, inquiétudes et incertitudes qui n'ont fait que s'accroître au fur et à mesure des échanges. En effet, considérant uniquement la partie relative au littoral et à l'océan, il est indéniable que la mise en place et l'exploitation du saumoduc endommageront les espaces dunaires et le littoral, pour la majorité de leur surface protégée et surtout très fragile. D'autre part, le rejet de saumure de façon intensive, pendant au minimum 10 ans, mettra en péril l'écosystème. Comment ne pas s'effrayer ? Comment ne pas s'insurger devant le tonnage de saumure quotidien rejeté, devant le taux de salinité annoncé, quasi équivalent à celui de la Mer morte, devant la pollution annoncée par les composants, en terme volumique présent avec le sel dans la saumure ? Comment ne pas rejeter ce projet qui est une véritable menace et une dégradation des écosystèmes côtiers et marins des Landes, que nous nous efforçons de préserver de sauvegarder et de sauver ? Une dénégation du particularisme des dunes et de l'océan, un déni des risques liés aux conditions océaniques et météorologiques, voilà, donc fortes houles et les fortes tempêtes. Enfin, nous souhaitons insister sur notre questionnement, quant à la pertinence d'un tel projet : au vu des politiques mises en œuvre depuis plus de 30 ans sur la côte Aquitaine, pour la conservation des milieux naturels littoraux remarquables, il va totalement à contre-courant de la volonté du territoire de préserver sa plus-value naturelle. En résumé, ce projet EDF promet des impacts prévisibles sur la faune et la flore marine, et les pratiquants des sports de glisse et de baignade, par le rejet d'une eau trop fortement salée, et probablement chargée d'impuretés collectées en même temps que le sel. Des impacts liés au chantier sur les espaces terrestres : dunes, zones Natura 2000, nappes phréatiques et sous-dunes. De trop grande zone de flou persiste encore, notamment quant aux techniques de forage, à la composition même de la saumure et à une pollution, excusez-moi, zone de flou qu'EDF ne promet de lever qu'après la mise en place du projet et le début de l'exploitation. On arrive à la fin. Face à ces questionnements, ces incertitudes, ces aberrations, ces doutes profonds qui subsistent, Surfrider Foundation Europe l'antenne Sud Landes, l'antenne Basque et l'antenne Landes qui la représentent ; au nom de ses adhérents, de ses bénévoles, de ses sympathisants ; au nom de tous les usagers et citoyens du littoral et de l'océan ; en soutien au Collectif Citoyen Gaz-Landes, qui se joint à ceux qui se sont positionnés contre le projet Salins des Landes ; aux élus locaux ; aux villes de Messanges, de Moliets, de Seignosse, de Hossegor, Magescq et Vieux-Boucau ; aux associations les Amis de la Terre ; l'ACCRIL ; les usagers de la mer ; aux organismes Césaire, Sepanso ; au Comité National des Pêches ; à ces plus de 5 000 signataires de la pétition ; à ces plus de 700 personnes qui nous ont rejoint à la manifestation de dimanche dernier : nous, en conclusion, demandons soit la prolongation du débat public sur le projet, soit l'abrogation totale du projet Salins des Landes. Voilà !

Christian HONTANX

Cela va être très court. Etant donné que les Pyrénées-Atlantiques sont concernées par le projet, par le rejet de saumure, pourquoi ne pas avoir envisagé des réunions de cette nature dans les Pyrénées-Atlantiques ? Voilà ! Je peux ajouter d'autres choses, si vous voulez.

Oui. Ils sont concernés, évidemment.

Claude BERNET

On va s'organiser parce que je voudrais vraiment qu'on s'arrête à 11 heures 05, 11 heures 10. Et d'autre part, j'ai à donner la parole au maître d'ouvrage parce que lui, il n'a pas réagi encore sur mon intervention. Alors, je sais que cela ne vous fait pas plaisir. Mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave, je crois qu'il faut qu'on aille jusqu'au bout. Ce n'est pas la peine de prolonger le débat public, si on ne le fait pas correctement. Alors, je sais qu'il y a beaucoup de gens qui ont à parler, ils auront peut-être la possibilité de nous déposer des documents écrits. Je demanderais d'ailleurs à Madame Albertin... Je demanderais à Madame Albertin de bien vouloir déposer sa contribution.

Alain GODOT

Bonjour... Bonsoir tout le monde ! Alain GODOT porte-parole d'Europe Ecologie-les Verts Landes. Voilà, je voulais intervenir absolument ce soir parce qu'en dehors des craintes, en rapport avec l'environnement, qui sont tout à fait légitimes, je crois qu'il y a des données qui font que ce projet n'est pas opportun de toute façon. Donc, je crois que ce n'est même pas la peine de batailler sur les problèmes environnementaux parce que, si on est là ce soir, c'est d'abord parce que GDF a été privatisé, il y a quatre ans. Et, en fait, ici, si ce soir EDF cherche à avoir du stockage de gaz, c'est parce qu'EDF et GDF ont été séparés en deux, depuis quatre ans, et donc, on assiste bien ici à une conséquence du démantèlement du service public. Voilà ! Aujourd'hui, en France, nous avons trois groupes qui se partagent le marché du gaz : on a GDF Suez, Total, et maintenant EDF qui veut mettre le pied à l'étrier de ce joli marché. Voilà ! Donc, nous savons très bien qu'aujourd'hui GDF Suez et Total ne cherchent plus à faire de nouveau stockage de gaz pour les années 2020-2030 ; ils ne font que prolonger des projets qui ont débuté, il y a de nombreuses années maintenant. Nous savons tous, c'est marqué aussi dans votre dossier, qu'à partir des années 2020-2030, la consommation va stagner, voire baisser en gaz.

Donc, cela, c'est quelque chose qu'il faut absolument prendre en compte. Et en fait, EDF, ici, cherche, à mon avis c'est certain, à spéculer. Donc, cela, c'est quelque chose qu'il faut absolument prendre en compte. Et, en fait, EDF, ici, cherche, à mon avis c'est certain, à spéculer. Voilà. Donc, ici en termes de stratégie énergétique, il n'y a pas photo : on n'a pas besoin de gaz. Ensuite, vous dites souvent que ce projet de stockage de gaz va venir en complémentarité des énergies renouvelables que sont l'éolien et le solaire. A mon avis, c'est un prétexte pour imposer un projet, et cela me semble exagéré. Cela cache surtout les choix énergétiques au service d'EDF. En effet, dans tous les cas, l'Etat et EDF ne cherchent pas à rendre autonomes les citoyens sur le plan énergétique. Il y a possibilité de rendre les habitations autonomes et indépendantes sur le point énergétique ; et cette voie est exclue par EDF et l'Etat car ceux-ci ne pourraient bénéficier des ressources liées à la consommation à travers les différentes taxes. En clair, les citoyens doivent continuer à dépendre d'opérateurs : ce sont des clients captifs qui permettent des reversements de TVA, de taxes diverses et variées. Donc, c'est vraiment un projet qui est au service du maintien de cette situation. Je ne sais pas si j'ai été très clair par rapport à cela, mais pour moi, c'est clair.

D'autre part, comme je l'ai dit précédemment, l'Agence Internationale de l'Energie lors d'un rapport sorti le 9 novembre 2011, très récemment, précise que si nous continuons à consommer nos énergies fossiles que sont le charbon, le pétrole et le gaz, l'AIE fait une projection d'une

augmentation de 6 degrés de la température de la planète d'ici 2050. Or, nous savons qu'au-delà de plus de 2 degrés, on sait qu'on va à la catastrophe. Et cela, je suis surpris, mais ce n'est pas relayé nulle part. On a l'impression qu'on s'en f... complètement. Ensuite, et pour finir, pour être bref, ce projet va entretenir notre dépendance énergétique face à des pays producteurs qui sont politiquement non stables, c'est le moins que l'on puisse dire, et qui sont souvent non démocratiques. En définitive, on entretient notre dépendance énergétique et, en fait, notre capacité à ne pas pouvoir nous adapter au monde futur. Donc, franchement, nous, à Europe Ecologie, c'est clair : on est contre ce projet, car on renonce à changer de politique énergétique, et à notre avis, c'est une erreur fondamentale.

Roland LEGROS

Monsieur le Président. Monsieur le Président, s'il vous plaît, avant que le nouvel opérateur n'intervienne, je voudrais apporter une précision : nous avons la démonstration qu'EDF n'est que locataire et nous vous communiquerons les documents dès demain matin, ils sont en anglais et en allemand.

Veronica CORTES

Bonsoir ! Veronica CORTÈS. Merci de m'avoir laissé la parole.

Claude BERNET

Avec retard.

Veronica CORTES

Ce soir, je parle en mon nom mais également pour celui de tous les jeunes actifs landais. J'entends par là que nous sommes activement contre ce projet.

Au matin de la nouvelle, nous avons d'abord été préoccupés de tous les impacts négatifs, autant sur le plan environnemental qu'économique pour notre région si touristique. Nous nous sommes d'abord déplacés aux nombreux débats publics, mal communiqués d'ailleurs, en tout cas pour notre commune. A l'aide de nombreuses questions des citoyens et des divers cahiers d'acteurs, nos interrogations ont pris fin, et nous avons décidé de prendre position et d'enfin prendre la parole. Votre enquête est d'inutilité publique à notre avis.

Monsieur BELLEC, dans le journal du Sud Ouest, vous précisez qu'EDF agit pour l'intérêt général. Et nous, nous vous proposons d'agir pour l'avis général. Nous ne voulons pas devenir les gardiens de vos tirelires, et sûrement pas au détriment de notre littoral et de nos zones naturelles qui seront en danger. Nous, les locaux, les surfeurs, les pêcheurs, les baigneurs, les chasseurs, les agriculteurs, les promeneurs, nous les Landais, nous serons légion, et nous ferons face à vos sales activités.

Aujourd'hui, notre position serait que vous prolongez ce débat, mais à quoi bon ! Alors tout simplement, stoppez ce projet. Merci.

Claude BERNET

Bien. Alors... il faut que je donne la parole au maître d'ouvrage. Il faut qu'il exprime ses réactions devant tout cela, et je lui donne la parole. Et plus vous l'interrompez, plus ce sera long. Allez !

Michel BELLEC

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, merci de nous recevoir ce soir. Je veux dire que même si pour les uns et les autres cela a été un peu froid, il était nécessaire d'avoir cette salle-là compte tenu du nombre de participants enfin, la décision du Président BERNET s'avère bien fondée, puisque vu le nombre que nous étions ce soir, on n'aurait pas tenu dans la première salle. J'ai préparé une intervention qui est courte. Je ne veux pas... Je ne souhaite pas terminer sur la vue du maître d'ouvrage.

Comme on va terminer à 11 heures ou 11 heures 05, je ne dépasserai pas le temps qui m'est imparti. Simplement... si vous me laissez parler, j'irai assez vite à l'essentiel et à nos propositions. Mais, comme malgré tout, c'est aussi la dernière fois qu'en tant que représentant du maître d'ouvrage, je m'adresse à vous tous ici, il y aura quand même un aspect un petit peu formel, et j'en profite pour déjà remercier la CPDP qui a parfaitement, de notre point de vue, rempli son rôle avec toute l'expérience du Président BERNET et de son équipe, on l'a encore vu ce soir. Et la manière dont la parole est donnée, dont les débats seront retranscrits, et ce qu'il a dit en introduction, montre qu'un tel débat, comme je le disais également à Sud Ouest hier, c'est « un tel débat est utile ». Je remercie aussi vous tous qui êtes venus. Ce n'est pas une clause de style, c'est simplement que c'est important pour nous d'avoir ce dialogue avec vous, même si quelquefois, il est difficile, quelquefois les propos sont un peu vifs. S'ils sont vifs de ma part, je m'en excuse. Mais c'est simplement que je représente l'entreprise auquel je suis attaché avec mon équipe, il y a des propos que quelquefois je ne peux pas laisser passer.

Sur le contexte du débat, je rappelle. Donc, j'aurai trois points.

Le contexte du débat rapidement. Ensuite, vous parler de ce que nous avons compris de vos attentes, et puis après, le plus important pour nous tous, nos propositions.

Le contexte du débat. Simplement je redis que nous sommes très en amont de notre projet, que la décision n'est pas prise. Que la décision, si elle devait être prise positivement le sera au vu de l'ensemble du dossier qui aura inclus toute la période de concertation. Ce sera une période forcément longue, avant que toutes les autorisations administratives concernant les permis, les concessions sur des durées longues nous soient données, et que c'est simplement si tout cela est positif, que le Conseil d'administration d'EDF prendra sa décision. Donc, c'est une période longue qui est devant nous et qui inclut toute la concertation, et en particulier, tous les points qui ont été évoqués ce soir, y compris par l'association Stockage-Gaz-Landes, dont si je relève de mon point de vue, des propos quand même très militants, sur le fond, les questions sont des vraies questions. Et ces vraies questions, on y répondra. Simplement donc, je rappelais cela, et également, mais le Président BERNET l'a redit avec d'autres mots, lorsque les pouvoirs publics auront à donner des autorisations, ils pèseront les avantages pour la collectivité et les besoins pour la collectivité d'un tel investissement par rapport aux contraintes environnementales, parce qu'effectivement, cela apporte aussi quelques contraintes environnementales qui seront induites par ce projet. Et à la fin, l'ensemble est pesé, et ce sont les pouvoirs publics qui décident. Et c'est toujours à la fin la loi de la démocratie, on a beaucoup parlé de la démocratie, c'est la démocratie. Heureusement, on est dans un pays démocratique qui fait que les décisions sont prises dans le respect des institutions y compris une institution contentieuse comme le disait également le Président BERNET.

Je rappelle aussi qu'on a un projet qui est ouvert avec quelques exemples. Il y a deux fuseaux pour le saumoduc qui ont été regardés. La valorisation de la saumure, alors, évidemment, on interprète mes propos. Je n'ai jamais dit qu'on n'était pas responsable de ce que nous faisons avec notre projet et l'eau salée qui était rejetée dans l'océan, j'ai simplement dit que ce n'est pas notre responsabilité de développer, parce que ce n'est pas notre métier, les processus industriels qui peuvent être utilisés avec la saumure.

Par contre, c'est notre responsabilité d'en avoir l'initiative de créer ces groupes et nous le ferons. Encore sur le contexte du débat, je rappelle, et tout le débat qu'on a eu encore aujourd'hui, montre

que les études que nous avons faites sont quand même déjà des études élaborées, je l'ai dit plusieurs fois, cela fait trois ans que nous travaillons sur ce projet. Nous avons déjà répertorié l'ensemble des zones sensibles, ce qui touche à la présence des récifs, les zones Natura 2000, les espèces protégées. Nous avons déjà inclus dans notre projet des mesures de réduction des incidences comme le passage des zones sensibles comme les barthes en forage dirigé, donc déjà des décisions de base sont déjà prises. Depuis le premier forage, nous avons rencontré localement l'ensemble des élus et la population et rien que pour préparer ce débat avec les collaborateurs, je dirais, parisiens de l'équipe et les collaborateurs régionaux, et Alain CUERQ qui est le délégué régional Aquitaine est présent ce soir, avec son équipe, et avec les équipes parisiennes. Nous avons déjà plus de 100 rencontres avec, qui ont eu lieu tant avec le public que les professionnels, que les associations et les élus. Je rappelle aussi que pour nous, ce débat public, comme je le redis, je l'ai dit hier à Sud Ouest, c'est utile pour vous rencontrer, pour dialoguer, même si ce n'est pas toujours facile, pour vous informer, vous expliquer, peut-être qu'on n'est pas toujours adroit dans les explications, en tout cas, nous avons, il me semble fait un document du maître d'ouvrage très complet et le résumé de six pages qui a été diffusé à 150 000 exemplaires par la CPDP, et également, bien sûr, pour entendre, comme je le dis là, pour entendre, pour comprendre et pour faire évoluer notre projet. Bien sûr.

Ma deuxième partie. Alors là, je ne vais pas la détailler, puisque j'ai vu comme vous tout à l'heure la présentation du Président BERNET, et en fait, cela ressemble à peu près à l'ensemble des éléments que nous avons vus, qui sont aussi repris, je reprends d'ailleurs ce qu'avait dit Stockage-Gaz-Landes, on retrouve bien l'ensemble des éléments que je résume sur ces quatre têtes de chapitre : la place du projet dans le contexte énergétique avec la problématique d'expliquer comment on développe un projet qui touche à l'énergie fossile alors que l'objet aujourd'hui, c'est quand même plutôt de développer du renouvelable ; les questions sur la sécurité des ouvrages avec, d'une part, ce qui touche au stockage lui-même avec les questions de l'étanchéité du dôme de sel et le devenir du saumoduc, tout ce qui a été dit aussi sur la protection, l'étanchéité, l'incidence sur l'environnement et le cadre de vie. Il est bien évident en commençant par le littoral, puis le saumoduc jusqu'aux installations de surface, on a bien entendu la problématique du rejet de l'eau salée dans l'océan ; et aussi, bien sûr, l'inscription du projet dans son territoire avec, et je veux quand même le rappeler, les effets bénéfiques pour les habitants, pour la collectivité des Landes, même s'il ne faut pas oublier également, je l'ai bien entendu, les contraintes sur l'environnement, vos soucis sur l'image de marque du département, on l'a bien entendu, ce sont des sujets que nous traiterons. La forte implication du public, je n'y reviens pas, on le voit bien ce soir malgré les conditions. Donc, si le projet se poursuit, l'étude du dossier de concession et les enquêtes publiques, parce qu'on est en débat public là, mais après, il y aura une enquête publique, qui devront être faites.

J'en viens maintenant à nos propositions pour la poursuite du débat.

Elles vont, en fait, s'articuler autour de deux axes forts : d'abord, de l'information et après, de la participation. De l'information, nous allons mettre en place un site Internet, voilà, donc vous voyez sur cette illustration, le titre qui va être opérationnel d'ici quelques jours ; nous aurons également une lettre d'information pour ceux qui n'ont pas accès à Internet ; et nous aurons une présence effective en local comme nous l'avons depuis le début du projet avec notre local à Pouillon en la présence de Guy DELRIEU qui est sur site, et qui est votre point de contact. La concertation, nous la poursuivrons autour de trois axes majeurs. D'une part, tout ce qui touche aux questions de littoral et l'océan avec, en particulier, les représentants du monde de la pêche avec lesquels nous sommes déjà en discussion sur un protocole sur lequel nous leur avons déjà envoyé un projet. Le saumoduc, bien sûr, avec les sylviculteurs, et puis le site de stockage, ce sera les riverains et aussi les questions sur le thermalisme.

Alors, la concertation, en fait, il va y avoir deux phases de concertation. D'abord, comme vous le savez, si le débat public se termine aujourd'hui, ce n'est évidemment pas la fin de notre dialogue avec le public, avec vous-mêmes, puisque la période de concertation va y être consacrée, mais la prochaine étape, ce sera le rapport que préparera le Président BERNET avec son équipe pour être

transmis à la Commission nationale de débat public et à l'issue duquel, nous, EDF, nous aurons trois mois pour nous positionner. Donc, trois mois, on est fin janvier, fin mars pour la remise du rapport de la CPDP, donc, les trois mois ensuite, on arrive au mois de juin, et au mois de juin, EDF aura une décision importante à prendre, de poursuivre le projet ou éventuellement de ne pas le poursuivre. Et si on le poursuit, à ce moment-là, donc il y aura une période de trois ans pour approfondir les données. On aura donc le temps jusqu'au mois de juin de commencer à préparer la concertation, et après le mois de juin, arrivera la période de trois ans où nous allons lancer l'ensemble des études complémentaires dont nous avons abondamment parlé ce soir. Les groupes de travail que je vois bien centrés sur les trois domaines que j'ai présentés précédemment, donc une partie littoral, une partie saumoduc et une partie installation physique de stockage sur Pouillon. Et puis, les demandes d'autorisation, les demandes de permis, les demandes de concession pour arriver en 2015 à un dossier qui soit décidable pour le Conseil d'administration de l'entreprise et qui ne sera décidé, bien évidemment, que si toutes les autorisations ont été données, toutes les remarques suite à l'ensemble de la concertation auront été entendues. Je ne dis pas qu'elles auraient toutes été acceptées mais au moins qu'elles ont été entendues par ceux qui seront en charge de prendre la décision. Et puis aussi, c'est à ce moment-là, le projet s'intègre dans les décisions stratégiques de l'entreprise. Je vais bientôt terminer. Donc, un autre point, le développement local par rapport à la concertation. Nous allons mettre en place un groupe d'initiative sur la valorisation des flux d'eau de mer et de saumure avec l'ensemble des intervenants que j'ai inscrits sur cette illustration, donc la CCI des Landes avec laquelle nous avons déjà une convention ; les Cellules de Développement Economique ; les différents acteurs et parties prenantes. Et puis, nous valoriserons, comme nous avons commencé à le faire, les compétences locales en s'appuyant sur le pôle de compétitivité AVENIA, et les Universités.

Voilà ce que je voulais dire sur nos propositions.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, alors qu'on est encore dans une phase très, très en amont du processus de décision. Je vous remercie de m'avoir écouté. Et avec mon équipe, je vous assure que pour nous, ce projet, cela a été l'occasion d'avoir le dialogue avec nos collègues de la région, de découvrir votre région, d'entendre tout ce que vous avez à nous dire, tout ce que vous nous avez dit à travers les interventions ici dans les débats publics, mais aussi à travers l'ensemble des questions qui nous ont été posées.

Claude BERNET

Merci beaucoup. On va prendre une ou deux questions, pas plus, parce qu'il est tard et que tout le monde a envie d'aller réfléchir. Madame.

Annie DESVIGNES

Je suis Madame DESVIGNES notamment de Saint-Lon-les-Mines. J'étais à Pouillon, je vous ai déjà posé des questions correctes. Je n'ai pas été agressive, ce qui était normal.

Je n'étais pas pour votre projet, bien sûr. J'aimerais bien que vous pensiez peut-être à autre chose. J'espère que vous avez l'esprit ouvert pour d'autres choses. Est-ce que vous connaissez les réacteurs quatrième génération ? Est-ce que vous en avez déjà entendu parler ? Merci de me le dire. Alors, ne pensez-vous pas que cela, ce serait une voie prometteuse pour avoir notre indépendance, moins coûteuse, moins polluante, et cetera ? C'est-à-dire, vous avez déjà entendu parler donc du thorium, réacteur à sel fondu. Il y a des chercheurs qui attendent l'autorisation d'installer les réacteurs et cela serait vraiment bien, moins coûteux et on serait indépendant, on pourrait peut-être même revendre un jour notre énergie. Merci.

Michel BELLEC

Alors, vous faites référence, effectivement, à un axe d'étude de recherches de nos ingénieurs. J'ai déjà eu l'occasion de dire que nous avons une direction de la recherche à EDF qui est très conséquente avec 2 000 personnes qui travaillent effectivement sur les nouvelles sources d'énergie à horizon, je dirais, moyen/long terme. Ce que vous citez, c'est quand même du moyen terme. Il y a aussi la fusion nucléaire, bien sûr, dans tout ce qui est moyen/long terme. Mais, le gaz restera, dans tous les cas de figure, et tous les rapports des experts mondiaux de l'énergie le redisent régulièrement, restera une énergie de transition, mais de transition qui peut être très longue, qui peut être sur plusieurs dizaines, voire 100, 150, 200, les 200 années qui viennent, le gaz restera une énergie de transition absolument incontournable.

Annie DESVIGNES

Je ne suis pas d'accord avec vous, puisque là, cela existe, c'est près. Il y a le professeur de Toulouse en aéronautique, Monsieur Serge LAROZE, qui a tout près, il y a Monsieur RUEZ Daniel, chef de projet qui est à Grenoble. Ils attendent juste l'autorisation d'installer les réacteurs. Cela fait 50 ans qu'ils attendent.

Claude BERNET

Alors, on va prendre une dernière question

Intervenant

C'est bon ! Oui, je vais la prendre. Oui, Monsieur, vous m'entendez ? Bien, c'est très simple. Moi, j'habite au Sud de Soustons...

Claude BERNET

Attendez ! Non, vous vous êtes emparé du micro. Je suis désolé.
Non, non, non, cela ne marche pas.

Claude BERNET

Cela ne marche pas cela. Alors, il y a un monsieur qui attend depuis une heure, là. Voilà !

Pierre GAUZERE

Bonjour tout le monde. Alors, j'avais quelques petites questions à vous poser sur le projet du saumoduc, qui, pour moi, bafoue certaines directives européennes, notamment, parce qu'il traverse certaines zones Natura 2000, la zone Natura 2000, les Barthes de l'Adour, mais aussi des zones naturelles d'intérêt écologique pour la faune et la flore, comme celles des dunes des Landes. On en a déjà parlé donc, je ne vais pas m'appesantir là-dessus. On parlait tout à l'heure de Monsieur FROIDEFOND qui citait, lui-même, dans son rapport la directive européenne du 2008-56 de la Communauté européenne, qui stipule le maintien du bon état écologique dans le domaine maritime du littoral jusqu'à la ZE, soit 200 000 marins au large. Alors, je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Mais, est-ce que vous êtes sûrs du bien-fondé légal, en termes d'environnement de votre projet ? Etant donné que le légal, c'est une affaire de loi et que je pense que vous avez des bons juristes dans vos rangs. Est-ce que vous êtes sûrs du bien-fondé moral aussi de ce projet ? Et enfin, puisque, je ne veux pas partir dans le mauvais pied, aussi, je me suis dit que peut-être ce que vous disiez était vrai,

mais l'autre jour en traînant sur votre site, j'ai découvert la ligne politique d'EDF qui fixe cinq engagements qui sont magnifiques, qui sont appuyés sur trois enjeux prioritaires. Mais je vais vous lire le premier, l'enjeu environnemental, par exemple. Donc, EDF doit rester en tant que groupe le moins émetteur de CO₂ des grands énergéticiens européens et adopter son parc de production et leurs offres aux changements climatiques. Enfin, EDF veut aussi en réduire son impact environnemental, notamment sur la biodiversité. Ce ne sont que les trois premiers, mais il y en a neuf. Donc, en fait, ma question finale, c'est : Est-ce que vous pensez que le projet que vous présentez dans lequel vous allez investir massivement, est-ce que vous pensez qu'il est en adéquation avec la politique de l'EDF ? Ou bien, est-ce qu'il est en adéquation avec celle qu'on veut nous faire passer ? Merci.

Michel BELLEC

Oui, je ne vais pas répondre sur la partie morale, parce que chacun a son avis sur la question, simplement, sur les engagements d'EDF. Notre projet, il s'y inscrit totalement, puisque, le premier que vous avez cité, c'était d'être le moins émetteur de CO₂ des grands énergéticiens européens, si je vous ai bien entendu. Ce qui est, effectivement, le cas avec la grande partie nucléaire et hydraulique de notre parc de production. Et comme je l'ai déjà dit, ce stockage, il s'inscrit dans la nécessité d'avoir des centrales à gaz dans notre parc de production. Et donc, en intermittence de l'énergie renouvelable, l'énergie renouvelable n'émet pas de CO₂. Donc, c'est dans ce cadre que ce stockage est réalisé. Il répond donc à cet enjeu.

Claude BERNET

Alors, une dernière question, parce qu'il est très tard. Il y a des gens qui s'en vont. Allez ! Monsieur.

Intervenant

Bien, c'est très simple. J'habite le Sud de Soustons. Et à l'Ouest, l'Etang de Hardy. C'est très, très collinaire. Il y a des hauteurs de 20 m, 30 m, 40 m, voire 50 m. Et sur la surface, il y a beaucoup de pins, mais dans le sous-sol, il y a une forêt de racines, je vais vous dire, cela va être du boulot pour vous. Et c'est le même cas de figure que la zone dunaire de Messanges.

Alors, question coût, cela va être dur pour vous, je pense. Voilà !

Claude BERNET

Bien ! Ecoutez, c'est un sujet. On va se quitter sur ce sujet-là. Il y a 20 personnes, ce soir, qui se sont exprimées, plus tous ceux qui se sont exprimés de façon un peu pirate. En tout cas, je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une bonne fin de soirée.